

SAC-950525

UNIVERSITÉ DE MONCTON

1^{re} partie

de la 132^e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 25 mai 1995 à 9 h

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENCES

Jean-Bernard Robichaud, recteur et président du SAC	UdeM	Bertrand Marion, professeur	CUSLM
Marie-France Albert, doyenne	CUM	Priscille Massé, professeure	CUM
Corine Auger, professeure	CUS	Pierre Ouellette, professeur	CUM
Adrien Bérubé, DSP	CUSLM	Louise Péronnet, professeure	CUM
Andréa Boudreau-Ouellet, professeure	CUM	Marielle Préfontaine, DGEP	UdeM
Julien Chiasson, professeur	CUM	Edgar Robichaud, professeur	CUSLM
Zénon Chiasson, doyen	CUM	Pascal Robichaud, étudiant	CUM
Léandre Desjardins, VRER	UdeM	John Sichel, professeur	CUM
Lionel Dionne, professeur	CUS	Ba Tran Quang, professeur	CUM
Pascal Dubé, étudiant	CUM	Michèle Trudeau, directrice	CUM
Luc Frenette, professeur	CUSLM	Lita Villalon, directrice	CUM
Roger Gervais, professeur	CUSLM		
Paul Grell, professeur	CUM	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Christophe Jankowski, doyen	CUM	Paul-Émile Benoit, dir. Communication	CUM
Rino Lacombe, professeur	CUM	Rhéal Bérubé, dir. Développement	CUM
Paul Lanctôt, doyen	CUM	Carole Denis, présidente Comité consultatif des femmes du CUM	
Nicolas Landry, DSP	CUS	Pierre Dion, président d'assemblée	CUM
Rodrigue Landry, doyen	CUM	Fernand Landry, VRARH	UdeM
Roland G. LeBel, directeur	CUSLM	Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire générale et secrétaire du SAC	UdeM
Ronald C. LeBlanc, doyen	CUM	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	CUM
Victorin Mallet, doyen	CUM		

EXCUSÉ-E-S: Bernadette Bérubé, Armand Caron, Julie Corriveau, Nassir El-Jabi, Normand Gionet, Lorraine Julien, Albert Lévesque, Chantal Thériault, Viateur Viel et Francis Weil

ABSENCES: Normand Carrier, Normand Doucet, Ian Richmond et Dominique Rioux

Première partie

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	5
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.....	5
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	5
4.	CORRESPONDANCE.....	5
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-950309	6
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	6
7.1	(7.7) Évaluation de la FESR	6
7.2	(13) Distribution des procès-verbaux.....	10
7.3	(14) Lettre de la Western University	10
7.4	(14.4) Programmes coopératifs.....	11
7.5	(7.5) Politique linguistique	12
7.6	(15.5) Comité de planification financière	12
7.7	(15.5) Lettre de R. LeBel	12
8.	QUALITÉ ACADÉMIQUE.....	13
9.	RAPPORT DU COMITÉ SUR L'IMPUTABILITÉ ET TRANSPARENCE	17
9.1	Recommandations du Comité sur l'imputabilité et la transparence	18
9.2	(14.3) Coût des programmes.....	20
10.	RÈGLEMENT 10.9.3 : FRAUDE.....	21
11.	RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (CCJ-950504).....	22
11.1	Musique	22
11.2	Informatique.....	24
11.3	Programme de baccalauréat en technique radiologique.....	26
11.4	Projet de collaboration en sciences forestières	29
12.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES.....	30
12.1	Majeure anglais	30
12.2	Mineure anglais	30
12.3	BA-BEd (Arts visuels) et BA-BEd (Musique).....	30
12.4	Certificat en formation à distance multimédia	32
12.5	Encadrement dans les programmes et cours offerts à distance	33
13.	CLÔTURE	35

Deuxième partie

14.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	38
12.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES (suite).....	38
12.6	Programme de techniques de bureau.....	38
12.7	Éducation permanente : nouveaux cours.....	39
12.8	Sciences sociales : changements au BSS.....	39
12.9	Arts : conditions d'admission.....	40
12.10	Sciences de l'éducation : règlements particuliers : exigences linguistiques	42
12.11	Mineure en français langue seconde.....	42
12.12	Certificat de formation complémentaire en français langue seconde	43
12.13	Éducation : nouveaux cours ED destinés à l'Éducation permanente ...	44
12.14	Éducation : assouplissements aux programmes combinés	45
12.15	Éducation : BEd (programme A)	46
15.	PROJET D'ENTENTE ENTRE LE MEST ET L'UdeM (SCIENCE INFIRMIÈRE).....	46
16.	CHANGEMENT DE NOM DU DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUE	48
17.	VOTE DE FÉLICITATIONS	48
18.	NOMINATIONS	49
18.1	Comité d'attestation d'études.....	49
18.2	Comité conjoint de la planification	50
19.	AFFAIRES NOUVELLES.....	50
19.1	Parc scientifique de l'Université de Moncton	50
19.2	Mandat du président d'assemblée	51
20.	PROCHAINE RÉUNION	52
21.	CLÔTURE	52

DOCUMENTS	53
DOCUMENT A : Ordre du jour	55
DOCUMENT B : Correspondance	56
DOCUMENT C : Rapport d'évaluation de la FESR.....	71
DOCUMENT D : Statuts de l'Association canadienne de l'enseignement coopératif.....	96
Co-operative Education Manuel : A Guide to Planning & Implementing Co-operative Education Programs in Post-Secondary Institutions.....	96
DOCUMENT E : Comité sur l'imputabilité et la transparence : rapport final.....	97
DOCUMENT F : Bureau de direction du Sénat	116
DOCUMENT G : Règlement 10.9.3 : fraude	117
DOCUMENT H : Procès-verbal CCJ-950504	125
DOCUMENT I : Premier rapport du Comité des programmes.....	140
DOCUMENT J : Deuxième rapport du Comité des programmes.....	178
DOCUMENT K : Nominations.....	185
DOCUMENT L : Parc scientifique de l'Université de Moncton	188

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous et plus particulièrement au nouveau membre : Pascal Dubé, étudiant au CUM. Il mentionne que les personnes suivantes se sont excusées : Bernadette Bérubé, Armand Caron, Julie Corriveau, Nassir El-Jabi, Normand Gionet, Lorraine Julien, Albert Lévesque, Chantal Thériault, Viateur Viel et Francis Weil.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La SG donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la SG.

4. CORRESPONDANCE

(Voir le Document B, page 56)

- 4.1 Lettre de Ghislain Clermont (1995 05 12), relativement au programme de formation en enseignement des arts visuels.

Cette lettre sera traitée au point 12 de l'ordre du jour.

- 4.2 Lettre de Priscille Massé (1995 03 10) concernant l'importance de la recherche arbitrée en milieu universitaire.

Cette lettre sera traitée au point 8 de l'ordre du jour.

- 4.3 Lettre du Conseil de la FESR (1995 05 01) concernant l'évaluation de la FESR.

- 4.4 Lettre de Jean-Bernard Robichaud (1995 05 15), réponse à la précédente.

- 4.5 Deuxième lettre du Conseil de la FESR (1995 05 24), concernant l'évaluation de la FESR.

Les trois dernières lettres seront traitées au point 7.1 de l'ordre du jour.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Voir le Document A, page 55)

Ajouts à la rubrique *Affaires découlant du procès-verbal SAC-950309*

- 7.5 (7.5) Politique linguistique

Ajouts à la rubrique *Affaires nouvelles*

- 17.1 Parc scientifique de l'Université de Moncton (J.-B. Robichaud)
 17.2 Subventions CRSNG (P. Massé)
 17.3 Revue de l'Université de Moncton (P. Massé)
 17.4 Mandat du président d'assemblée (J.-B. Robichaud)

Quant à la proposition P : 34-SAC-950309, elle pourrait être discutée à la rubrique 9 de l'ordre du jour.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

R : 01-SAC-950525

Michèle Trudeau, appuyée par Marielle Préfontaine, propose :

«*Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.*»

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-950309**R : 02-SAC-950525**

Lita Villalon, appuyée par Michèle Trudeau, propose :

«*Que le procès-verbal SAC-950309 soit adopté avec les corrections suivantes :*

Rubrique 11, dernière intervention, il faut lire : Le diplôme est parfois nécessaire pour obtenir un visa de type A;

Rubrique 14.2, l'intervention précédant le vote de la proposition R : 33-SAC-950309 devrait se lire : Je demande à Paul Grell d'amorcer ce point et d'apporter un document martyr.»

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**7.1 (7.7) Évaluation de la FESR**
(Voir Document C, page 71)

- VRER : Nous en sommes à l'étape de la réception du rapport des évaluateurs, qui circule depuis quelques jours. En août, il sera placé à l'ordre du jour du Sénat et fera l'objet de résolutions.
- Grell : Le rapport est daté des 3 et 4 avril. Pourquoi ne l'a-t-on pas reçu plus tôt?
- VRER : Ces dates sont celles des journées où les évaluateurs étaient en visite à l'Université.
- Recteur : La lettre qui accompagne le rapport confirme la date d'expédition. Elle peut être consultée.
- Jankowski : La FESR n'a pas eu le temps d'évaluer ce rapport en détail, mais on peut voir les tendances qui s'en dégagent. En principe, sans être complètement d'accord, je considère que la Faculté est favorisée par l'évaluation, qui vise un renforcement et le maintien de la FESR.
- Ouellette : Pourquoi la politique de sélection des cadres n'a-t-elle pas été suivie dans le cas de la proposition de nomination du doyen de la FESR par intérim? La dérogation demandée en raison de l'évaluation de la FESR n'était pas justifiée. Pourquoi n'a-t-on pas consulté les instances appropriées? Pourquoi le Comité de sélection déjà formé ne se met-il pas à l'oeuvre pour trouver un nouveau doyen-ne pour septembre puisque le rapport des évaluateurs ne demande pas l'abolition de la FESR?
- VRER : Pour annoncer un poste, il faut pouvoir en faire une description. Au moment où il a fallu faire une recommandation, le rapport des évaluateurs n'était pas arrivé. C'est pourquoi il a fallu demander une dérogation. Si le rapport avait été disponible en mars, il aurait peut-être été possible de combler le poste pour septembre. Il faut attendre le Sénat d'août pour avoir une définition formelle du poste avant de l'annoncer.

7.1 (7.7) Évaluation de la FESR (suite)

- Recteur : L'évaluation nous met dans un contexte de changement et de transition. Les recommandations du rapport peuvent être refusées par les instances; pour ma part, je les appuie. Si elles sont acceptées, elles auront un impact organisationnel majeur qui influencera la description du poste. Recruter un-e titulaire selon l'ancienne description n'aurait fait que rendre le changement plus difficile. Il est souhaitable que l'intérim soit le plus court possible. Si on souhaite un processus accéléré, l'intérim prévu de six mois pourrait être raccourci. Le poste pourrait être annoncé au début de l'automne en vue d'une recommandation au CGV en décembre.
- Ouellette : Le respect de la consultation prévue dans la politique de sélection des cadres est d'autant plus important qu'il s'agit d'un intérim. On risque que l'intérim soit invoqué pour ne pas prendre de décision. Le ou la titulaire intérimaire ne doit pas être imposé. Il faut une personne qui a la confiance des chercheur-e-s.
- Recteur : La politique de sélection n'est pas mise en cause. Dès qu'il y aura consensus sur la description du poste, la politique s'appliquera.
- LeBlanc : Le rapport n'est pas une décision. On agit avec trop de précipitation dans ce dossier. Beaucoup de points ne sont pas résolus. Il faudra examiner le rapport en détail, faire des consultations et réfléchir sérieusement.
- Péronnet : Dans la nomination du doyen par intérim, l'avis du Conseil de la FESR n'a pas été considéré du tout. Je demande que la lettre du 24 mai soit lue.
- Président : Je demande aux membres de la lire en silence.
- Péronnet : Je demande au recteur et au vice-recteur d'expliquer pourquoi la proposition du Conseil de la FESR n'a pas compté du tout dans la nomination du doyen par intérim.
- VRER : Dans les cas d'intérim que nous avons eus, nous avons fait un peu de consultation. Elle n'était pas très étendue afin de pouvoir bouger rapidement. Pour la FESR, nous avons procédé comme dans le cas de l'École de droit.
- Péronnet : On n'a pas reçu d'explications sur cette question.
- Jankowski : Le débat se personnalise. Pour permettre une discussion plus libre, je suis prêt à me retirer. Je n'ai jamais vu la description du poste intérimaire; ce n'est pas une pratique courante de décrire ce genre de poste. Les négociations seront difficiles pendant l'intérim. Le «timing» imposé est serré; on veut une décision en août. Je n'ai pas l'intention de solliciter un mandat prolongé. J'ai offert mes services; ils sont d'ailleurs toujours offerts bien qu'ils n'aient pas été acceptés.
- Président : La lettre nous entraîne à nous transformer en tribunal ou en comité de sélection. Je me demande si c'est conforme au mandat du Sénat.
- Trudeau : Nous avons un Comité de sélection et des administrateurs, nommés après consultation, qui ont la responsabilité de prendre des décisions. Nous avons autre chose à faire que de réviser leurs décisions.
- Massé : Le Comité de sélection n'a pas été consulté sur le choix de l'intérim. Nous avons eu une rencontre avant la description du poste. À l'époque, nous n'avions pas le rapport des évaluateurs.
- Ouellette : On a écarté ce que la politique de sélection des cadres a de bon : l'obligation de consulter le Sénat. Le Sénat a voté dans le cas de la sélection du recteur, du vice-recteur, etc. L'intérim est une affaire qui s'est faite sous la table.
- Grell : C'est la FESR qui a fait au Sénat la recommandation d'une éventuelle période d'intérim. La chose a été discutée à diverses instances. La voie rationnelle à suivre aurait été de maintenir l'équipe actuelle en place pour assurer l'intérim. On choisit une voie irrationnelle qui fait fi de la politique de sélection des cadres. Je demande pourquoi.
- Sichel : Il semble y avoir un vice de procédure. Le Conseil de la FESR n'a pas été consulté. D'où vient cette décision au sujet du doyen intérimaire? Nous aimerions une réponse en l'absence de M. Jankowski.
- Président : J'ai tendance à penser que le Sénat va outrepasser son mandat. Je suis prêt à recevoir un nouvel éclairage pour déterminer si c'est recevable.

7.1 **(7.7) Évaluation de la FESR (suite)**

- R. Landry : C'est vrai que le Sénat n'est pas un comité de sélection et ne peut entrer dans des questions de personnalité, mais il est l'instance qui doit veiller à la qualité académique. Sans être en mesure de juger si la décision prise est la bonne, je m'inquiète du fait que la lettre semble être un vote de non-confiance envers le nouveau titulaire. La période de transition est importante, mais elle s'annonce difficile puisque le Conseil de la FESR ne semble pas vouloir travailler avec cette personne. Le Sénat est peut-être en mesure de s'assurer de la plus haute qualité pour la transition.
- Boudreau-Ouellet : J'abonde dans le même sens que Rodrigue Landry. Il faut que la personne ait la confiance du Conseil pour entreprendre la période critique que va traverser la FESR. Je suggère que l'on reconsidère le choix du titulaire et qu'on procède à une consultation auprès du Conseil avant de nommer la personne intérimaire.
- Président : Je dois me prononcer sur le point d'ordre.
- Ouellet : Depuis quand discute-t-on d'un point d'ordre?
- Jankowski : Le point d'ordre était lié à ma présence.
- Président : M. Jankowski doit se retirer parce qu'il est en conflit d'intérêts. Le débat ne devra pas porter sur les personnes de M. Jankowski et de M. Helmy. Je constate que personne ne s'oppose.

M. Jankowski se retire.

- Président : Madame Péronnet a posé une question directe. Qui veut répondre?
- VRER : Dans ce dossier, nous avons procédé comme dans un autre cas d'intérim : l'École de droit. Je ne suis pas ici pour faire la sélection, mais pour tenir compte des facteurs. Les instances importantes sont celles qui vont se prononcer sur le rapport (FESR, Sénat, CGV, etc.). Quant au reste, nous allons gérer le dossier de la recherche au meilleur de notre connaissance. L'importance des décisions réside ici.
- Recteur : Au delà de la présente discussion, la question fondamentale est la suivante : comment introduit-on un changement majeur à l'Université? Nos règlements et nos procédures favorisent le *statu quo*. Les instances supérieures ont pris un engagement, consigné dans le Plan stratégique, de consolider les études supérieures et de développer la recherche à l'Université. Nous sommes exactement dans un processus qui nous mène dans cette ligne. On donne l'impression que la recherche repose sur les épaules d'un ou deux individus, alors que c'est une responsabilité collective. Nous sommes devant une situation de fait : le titulaire est là depuis dix ans. La politique de sélection des cadres prévoit qu'il pourrait être candidat une troisième fois. C'est la responsabilité du recteur de faire une recommandation. Je ne suis pas prêt à entrer dans les raisons, mais à ce moment-ci, je ne suis pas disposé à recommander le prolongement de son mandat. Il est très identifié au modèle qui existe. Comme nous sommes en train de travailler avec un nouveau modèle, cela devrait se faire avec un nouveau titulaire. C'est essentiellement pour cette raison que nous n'avons pas prolongé le mandat. Nous avons jugé que le vice-doyen actuel, qui a été recruté par le doyen, pouvait assumer ces fonctions. Lorsque le poste sera annoncé, tout le monde sera sur la même ligne de départ. Nous voulons introduire une véritable dynamique de changement.
- Boudreau-Ouellet : L'objectif de ma suggestion n'était pas de personnaliser le débat. Je ne visais pas la personne nommée, mais la procédure.

R : 03-SAC-950525

Andréa Boudreau-Ouellet, appuyée par Rodrigue Landry, propose :

« Que l'on reconsidère la nomination de la personne qui doit assurer l'intérim et que l'on procède à la nomination d'un-e doyen-ne par intérim après une consultation auprès des membres de la FESR. »

7.1 **(7.7) Évaluation de la FESR (suite)**

- Boudreau-Ouellet : Mes collègues me font remarquer que ma proposition personnalise la question. J'aimerais enlever «la personne».
- Président : Je dois parler de procédure. Ce n'est pas la première fois qu'on improvise une proposition sur le coup. Voulez-vous la retirer et la retravailler?
- Boudreau-Ouellet : Non, je la garde.
- Mallet : Même si on ne veut pas personnaliser le débat, on est en train de le faire. Je regrette que la personne soit indirectement mentionnée. C'est le CGV qui prend la décision. Peut-être y a-t-il eu un manquement à la politique de sélection, mais la procédure est rendue tellement loin qu'en rediscuter au CGV, ce serait personnaliser le débat.
- Grell : Je suis en faveur de la proposition. Ce qui est en jeu, ce n'est pas une question de personne, mais de procédure. La consultation devrait être faite en bonne et due forme. J'espère que les personnes ici feront infléchir nos structures organisationnelles.
- Péronnet : Je suis désolée que le débat se personnalise. Ma question de départ était : «Pourquoi la recommandation du Conseil de la FESR n'a-t-elle pas été prise au sérieux?» Je fais partie du Conseil; nous avons trouvé la décision du VRER très arbitraire.
- Tran Quang : Je m'objecte à la formulation de la proposition. Nous avons deux poids, deux mesures : nous faisons sortir une personne, mais nous faisons une proposition qui fait référence à une autre. Ce n'est pas équitable.
- R. Landry : J'ai appuyé la proposition parce que je trouve qu'on ne part pas du bon pied si le Conseil n'est pas prêt à travailler avec le doyen intérimaire. Il faut consulter les membres de la FESR. Ils veulent travailler au changement.
- A. Bérubé : Est-ce clair que par «membres de la FESR», on entend le corps professoral et non les membres du Conseil de la FESR?
- Recteur : C'est presque tout le corps professoral.
- A. Bérubé : J'aurais aimé que le vote soit reporté à plus tard, mais s'il faut voter maintenant, je voterai pour.

Amendement

P : 04-SAC-950525

Paul Grell, appuyé par Louise Péronnet, propose de :

«Remplacer la nomination de la personne qui doit par "la procédure de nomination suivie pour".»

- Recteur : Point d'ordre. On peut poursuivre dans cette voie, mais il y en a peut-être une autre. À vous de juger. Ce qu'on veut, essentiellement, c'est qu'il y ait une consultation. La situation de fait est que la recommandation a été approuvée par le Comité exécutif. Le processus est rendu très loin, mais en date d'aujourd'hui, la personne n'a pas été nommée par le Conseil des gouverneurs. Je me demande si ce serait acceptable de procéder à une consultation avant que la recommandation soit soumise au CGV, c'est-à-dire avant le 9 juin. On éviterait ainsi la personnalisation de la question. Personne ne pourrait y lire un vote de non-confiance envers la personne pressentie. Évidemment, suite à la consultation, il pourrait y avoir des modifications à la recommandation. Il ne s'agit pas d'une proposition, mais d'un moyen de dépersonnaliser la chose.
 - Ouellette : Nous avons une proposition et un amendement sur la table. Qu'on vote là-dessus.
 - Boudreau-Ouellet : Je suis prête à intégrer l'amendement à la proposition. L'appuyeur est d'accord.
 - Ouellette : Je demande le vote.
 - Président : Des membres veulent intervenir.
- 7.1 **(7.7) Évaluation de la FESR (suite)**
- LeBlanc : La proposition lie-t-elle le CGV à accepter le résultat de la consultation? À mon

avis, non.

- Président : La proposition ne dit pas cela.
- Gervais : Il faudrait ajouter «FESR» à deux endroits dans la proposition. La proposition va-t-elle dans le sens de ce que suggérait le recteur?
- Recteur : Je pense que oui.

La proposeuse et l'appuyeur se disent d'accord pour ajouter «FESR» aux endroits appropriés.

La proposition se lit comme suit :

« Que l'on reconsidère la procédure de nomination suivie pour assurer l'intérim à la FESR et que l'on procède à la nomination d'un-e doyen-ne par intérim après une consultation auprès des membres de la FESR. »

Vote sur R03 Pour 26

Contre 5

ADOPTÉE

Retour de M. Jankowski.

- Jankowski : Je voudrais m'excuser du fait que cette affaire prenne plus de temps que prévu, mais c'est important que le Sénat se penche sur la question. Je demande au Sénat, indépendamment de ce qui arrive, d'appuyer la FESR dans les démarches entreprises en novembre. Le processus d'évaluation a été mené dans le respect de la démocratie. La consultation a été large. Nous avons déjà acquis une victoire morale. Nous avons pris conscience qu'un dossier bien préparé et présenté clairement peut rapporter certains gains. Il faut faire confiance au processus démocratique. J'invite tous ceux et celles qui veulent s'impliquer à le faire.

Si c'est ma dernière réunion du Sénat, je voudrais dire aux membres que j'ai été très honoré d'avoir pu participer au développement des études supérieures. À la collation des grades, j'étais content d'entendre le recteur demander aux jeunes de s'impliquer activement. Le Sénat doit jouer son rôle; il est la plaque tournante.

PAUSE 10 h 27

REPRISE 10 h 40

7.2 (13) Distribution des procès-verbaux

- SG: Nous sommes en train d'étudier diverses possibilités. Nous cherchons à atteindre deux buts : 1) distribuer très largement les procès-verbaux d'une manière économique; 2) les indexer de manière à rendre très facile le repérage d'un sujet traité. Le dossier progresse bien; nous devrions avoir une solution à proposer en août.

7.3 (14) Lettre de la Western University

- VRER : Dans le cadre de la discussion de cette rubrique, M. Grell avait fait une demande de statistiques. J'ai répondu que nous avons des tableaux dont il pourrait se servir. Depuis cette réunion, nous avons réorganisé nos statistiques. Si elles ne répondent pas à ses questions, nous pouvons lui permettre d'utiliser nos données brutes.
- Massé : A-t-on assuré un suivi à la lettre?

7.3 (14) Lettre de la Western University (suite)

- Recteur : J'ai pris contact avec le signataire pour lui dire que sa lettre avait fait l'objet

d'une discussion au Sénat et que nous étions d'accord sur la prise de position exprimée quant à l'interdépendance de la recherche et de l'enseignement. Je l'ai encouragé à poursuivre ses démarches.

7.4 **(14.4) Programmes coopératifs** (Voir le Document D, page 96)

- Recteur : Le Sénat doit se demander quel mécanisme il veut se donner pour encadrer le développement des programmes coopératifs et amorcer ainsi un changement majeur. Le sujet a été abordé au dernier Sénat, mais nous n'avons pas discuté sur le fond de la question. Le BDS dépose aujourd'hui des documents d'information sur la nature des programmes coopératifs et sur ce qui se fait ailleurs en cette matière. Nous en sommes à l'étape de la constitution du dossier. Éventuellement, une proposition pourrait être déposée (sur l'initiative du VRER, par exemple) et un comité *ad hoc* mis sur pied. Je rappelle que c'est l'un de nos objectifs stratégiques qui aura énormément d'impact sur les programmes. On nous dit souvent que nos étudiant-e-s sont pénalisés sur le marché du travail par rapport à d'autres qui ont suivi des programmes coopératifs. J'invite les membres à prendre connaissance des documents. La réflexion sur cette importante question devrait suivre.
- VRER : Deux unités travaillent activement à intégrer ce concept dans leurs programmes : la Faculté d'administration et l'École de génie. Quand les gens de l'extérieur réclament des programmes coopératifs, ils pensent surtout à ces deux unités. On peut donc dire que le travail de ces unités est coordonné avec la demande. Comme le précisent les documents distribués, les programmes coopératifs supposent que les étudiant-e-s touchent un salaire durant leur stage dans les entreprises. Le milieu ne se prête peut-être pas facilement à la généralisation de ce concept.

J'ai reçu le rapport préliminaire d'un sous-comité *ad hoc*. On y donnera suite prochainement. Cette documentation sera très utile pour mettre en place une politique.
- Lanctôt : Les employeur-e-s demandent ce genre de programmes et les étudiant-e-s aussi. Il faut donner au mot «stage» un sens large. Tout en gardant la qualité, il faut faire jouer un rôle plus important au partenariat. C'est une occasion pour la communauté de s'engager. Je suis persuadé qu'on peut appliquer l'approche à d'autres disciplines.
- Villalon : À l'Université, la première unité à mettre sur pied un programme coopératif a été l'ÉNEF. De plus en plus, dans les congrès, les expert-e-s nous disent que les programmes spécialisés devront s'orienter vers cette approche. Je remarque chez beaucoup de personnes à l'Université un manque de connaissance des programmes coopératifs. J'invite les membres à lire la documentation distribuée. Il ne faut pas seulement travailler à de nouveaux programmes coopératifs; il faut renforcer ceux qui ont déjà fait leur marque.
- Recteur : Je suis d'accord qu'on procède secteur par secteur; certains s'y prêtent mieux que d'autres. Mais pour éviter un développement plus ou moins anarchique, on aurait besoin d'une étude de la question qui servirait d'encadrement ou de ressource pour les personnes qui veulent s'engager dans cette ligne. On nous objecte parfois que ces programmes coûtent cher. La question des coûts devrait être étudiée pour qu'on sache exactement ce qui en est. Dans le cadre de la campagne Impact, les gens se disent prêts à soutenir le développement de programmes coopératifs. Il faut démontrer qu'on prend la chose au sérieux. On nous dit que les diplômé-e-s de la UNB ont un avantage sur les nôtres parce que leur programme coopératif les a fait connaître des employeur-e-s. Nous devons avoir le souci de créer les meilleures conditions possibles pour intégrer nos étudiant-e-s au marché du travail.

7.5 **(7.5) Politique linguistique**

- Massé : Je voudrais réagir à une intervention faite par madame Péronnet au dernier Sénat [selon laquelle il était possible de publier en français en sciences humaines]. Le dernier numéro de la revue *Interface* de l'ACFAS contient un article intitulé *Les savants passent en revue les revues savantes*. On y apprend que 45 revues savantes québécoises ont été évaluées par 1800 personnes. Les résultats confirment ce que j'avais dit. En sciences naturelles et en génie, tout se passe en anglais et sur la scène internationale. En sciences humaines et en sciences sociales, on écrit principalement en français et on publie surtout au Québec. En arts et lettres, la corrélation entre les préférences et les endroits de publication est encore plus étroite. La consultation du Science Citation Index (qui recense la plupart des revues les plus citées au monde) révèle que deux des 45 revues étudiées y sont recensées et que l'une d'entre elles seulement a un nombre suffisant de citations pour avoir un impact. Cette information me paraît très pertinente.

7.6 **(15.5) Comité de planification financière**

- Recteur : Le Bureau de direction du Sénat a discuté de la proposition [P :35] faite en mars demandant que les résultats du Comité de la planification financière soient présentés au Sénat. Dans le rapport sur l'imputabilité et la transparence, on trouve la même préoccupation de voir le Sénat s'intéresser au volet financier. Comme le budget a déjà été adopté par le CGV, la façon la plus adéquate pour le Sénat de jouer son rôle serait non pas de réagir après le fait, mais d'influencer le travail du Comité en cours d'exercice. Tout en tenant compte du fait qu'il est consultatif au recteur, le Comité pourrait être invité à consulter les sénateurs et sénatrices pour qu'ils puissent réagir aux hypothèses de travail du Comité avant que celui-ci finalise son rapport. On pourrait établir un mécanisme qui fait du Sénat une instance à consulter annuellement. Le président du Comité, Léonard LeBlanc, trouve que ce serait très utile de recueillir les avis du Sénat en novembre. Il pourrait mieux en tenir compte que s'il venait en août, alors que les travaux ne seraient pas encore assez avancés.
- Grell : Ce Comité a pris la bonne habitude de faire des audiences publiques. Il serait regrettable que ces réunions soient remplacées par la consultation faite au Sénat.
- Recteur : Le Comité continuerait d'avoir des rencontres publiques.

7.7 **(15.5) Lettre de R. LeBel**

- Recteur : Je laisserai Roland LeBel, Edgar Robichaud et le doyen de la Faculté des sciences réagir. L'échange de correspondance remonte à l'automne 1994. Je croyais que ma réponse du 22 décembre était suffisante. L'École de sciences forestières souhaitait participer au Conseil de la Chaire d'études en développement durable. J'en ai discuté avec le doyen Mallet et j'ai répondu en invitant les deux instances à se rencontrer plutôt que de placer le Sénat en situation d'arbitrage des deux points de vue.
 - LeBel : Tout le monde était content de la création de la Chaire. On a noté ici, à l'époque, que le développement durable était lié à la foresterie et vice versa. Le prochain directeur, Edgar Robichaud, avait signalé notre désir de collaborer. Nous avons trois raisons de le faire : 1) notre programme d'étude s'articule bien autour du développement durable; 2) notre corps professoral est dynamique et il excelle autant en recherche qu'en enseignement; 3) notre équipement. Nous avons donc quelque chose à offrir et désirons une collaboration étroite avec la Chaire et avec l'ensemble de l'Université. Les médias nous ont mis devant un fait accompli : la nomination du titulaire. La suggestion du recteur est excellente. J'espère que le nouveau directeur va prendre cette direction.
- C'est ma dernière réunion du Sénat. J'ai eu le privilège d'y siéger pendant dix ans. J'y ai rencontré des personnes extraordinaires et je les remercie de leurs bons conseils. Malgré cela, je pars avec un peu d'amertume. Selon moi, il existe un manque de rapprochement entre les centres. Malgré le progrès et les bonnes intentions, on n'est pas parvenu à élaborer quelque chose de concret. Le décloisonnement des facultés dont on parle signifie, pour moi, une collaboration interne avec les centres du Nord. Je suggère qu'un groupe de personnes qui s'intéressent à l'amélioration des relations entre les facultés et les centres du Nord prenne cette question en main. Avec la réforme fédérale qui s'en vient, nous avons besoin, plus que jamais, d'assainir les relations entre les centres.

7.7 **(15.5) Lettre de R. LeBel (suite)**

- E. Robichaud : Je suis d'accord avec le rôle de la foresterie dans le développement durable, mais celui-ci est très large et inclut plus que la foresterie et les sciences. Quand on a créé la Chaire, on a parlé de Chaire de l'Université de Moncton, rattachée à la faculté de la personne titulaire. Le titulaire choisi est idéal pour le poste, mais la consultation aurait dû se faire au niveau de l'Université. Est-ce la chaire d'une faculté ou de l'Université?
- Mallet : Je suis d'accord avec les principaux propos de M. LeBel et je le félicite pour les dix ans qu'il a passés au Sénat. J'ai eu du plaisir à travailler avec lui. La lettre du recteur explique bien la situation et je m'abstiendrai de faire des commentaires sauf pour faire remarquer que sans la Faculté des sciences et sans Louis Lapierre, il n'y aurait pas de Chaire d'études en développement durable.

8. QUALITÉ ACADÉMIQUE

Paul Grell présente les raisons pour lesquelles la qualité devrait prédominer à l'Université. Il insiste sur la compétition entre les universités qui, si on en croit les médias et des organismes tels que l'ACPPU, va aller en s'agrandissant. Selon lui, il ne s'agit plus de former de bons étudiant-e-s, il faut en former d'excellents et les garder pour des études supérieures. Dans cette optique, il demande que le Sénat mette sur pied un comité *ad hoc* et prenne les moyens pour que ce comité dispose des ressources nécessaires à son bon fonctionnement. Les modalités qu'il suggère sont décrites un peu plus loin.

R : 05-SAC-950525

Paul Grell, appuyé par Lita Villalon, propose :

« Que, pour une durée de 30 minutes, le Sénat se transforme en comité plénier ayant pour tâche de préciser le mandat à un comité ad hoc sur la question de l'amélioration de la qualité académique. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Il est 11 h 32.

Fin du Comité plénier à 12 h 10.

R : 06-SAC-950525

John Sichel, appuyé par Roger Gervais, propose :

« Que le Comité plénier fasse rapport au Sénat. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

8. QUALITÉ ACADÉMIQUE (SUITE)

R : 07-SAC-950525

Paul Grell, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

«Que le Comité ad hoc sur la question de la promotion de la qualité académique soit créé.»

Contenu du mandat

L'orientation proposée pourrait consister à répondre aux questions suivantes : "À quels défis l'Université fait-elle face? Quels sont les objectifs et programmes que nous voulons poursuivre à l'avenir?"

1. *En énumérant concrètement quelques points jugés importants et en en faisant soigneusement le tour (diversité et incidence). Exemples : l'enseignement à de grands groupes (le manque d'assistants), la vétusté de certains laboratoires, l'embauche de professeurs/chercheurs, etc.*
2. *En faisant des recommandations réalistes et bien ciblées.*

Organisation du comité ad hoc

1. *Que le comité soit mixte, c'est-à-dire : qu'il se compose non seulement de membres du Sénat mais également de la communauté universitaire "at large", avec une préoccupation d'aller chercher des personnes qui ont montré leur implication dans le domaine académique.*
2. *Que le comité soit présidé par le recteur en personne, assisté de la secrétaire générale.*
3. *Que le comité inscrive son action dans la ligne du futur plan stratégique de l'Université en s'appuyant notamment sur les rapports d'évaluation de programme et des consultations formelles auprès de la communauté universitaire, par exemple nos jeunes diplômés.*
4. *Calendrier : rapport préliminaire en novembre 1995; rapport final en mars 1996.»*

- Mallet : J'ai de la difficulté à voir la création d'un comité dont le mandat est si vague. J'ai aussi de la difficulté à voir la raison d'être de ce comité. En quoi est-il différent de l'ancien comité sur la valorisation de l'enseignement? On veut étudier la question des grands groupes d'étudiant-e-s. Le fond du problème n'est pas les grands groupes mais le manque de ressources. On a déjà des problèmes de ressources. Il faudrait savoir ce qu'on va faire dans les cinq prochaines années. Quand va-t-on commencer à discuter du fait qu'il va y avoir un manque à gagner? Pourquoi ne pas avoir un comité *ad hoc* pour se pencher sur la «priorisation» des programmes qu'on veut garder? Il nous faudrait un mandat très précis, autrement nous perdons notre temps.
- P. Robichaud : Qui va nommer les membres? Qui seront-ils : des membres du Sénat? Les étudiant-e-s actuellement aux études pourront-ils y siéger? Est-ce que l'implication dans le domaine académique comprend les personnes qui étudient ou qui ont étudié?
- A. Bérubé : Je suis sensible aux arguments de Victorin Mallet. Je suis allergique au mot «problème». Pourquoi ne pas parler des défis auxquels on fait face?

8. QUALITÉ ACADÉMIQUE (SUITE)

- Lacombe : Quel sera le nombre de membres de ce comité?
- DGED : J'ai un malaise quant au mandat. On pourrait peut-être créer ce comité dans le contexte d'un futur plan stratégique. Un nouveau plan s'en vient; c'est peut-être une façon de le bâtir. Un tel comité, avec un mandat plus circonscrit, pourrait apporter quelque chose de très valable au niveau de la promotion de la qualité.
- Recteur : Je vais dans le même sens que Marielle Préfontaine. Je crois que le recteur peut être interpellé afin qu'il prenne une responsabilité par rapport à la qualité académique. M. Ouellet a dit qu'on avait évacué la question de la qualité académique à l'Université de Moncton, mais dans les objectifs généraux du Plan stratégique, il en est question. J'accepterai de prendre le leadership du Comité s'il s'agit de revoir les objectifs qu'on s'est donnés afin de les rendre plus percutants. Le point 3 du document de M. Grell me convient : on doit situer la notion de qualité académique comme concept clé du prochain plan stratégique. Le Sénat fait une première approche de base. Je n'ai pas de préoccupations au sujet des expressions utilisées s'il s'agit de réviser et de redéfinir les objectifs qu'on s'est donnés. Il pourrait s'agir d'un exercice utile.
- Grell : Si on suit l'exemple du Comité sur la transparence, le Comité pourrait être formé de huit membres. On peut avoir la politique habituelle avec représentation des étudiant-e-s et respect des grands équilibres. Par souci d'efficacité, il ne faut pas que le Comité compte un trop grand nombre de membres.

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

- VRER : Je suggère que le recteur forme le Comité.
- LeBlanc : étant donné l'importance du Comité, il faudrait choisir les membres avec grande discrétion afin d'éviter que des gens cherchent à y défendre leurs intérêts.
- Ouellette : Pourquoi le Sénat n'en nommerait-il pas les membres, puisque c'est un comité du Sénat?
- Président : La coutume veut qu'on désigne comme membre la personne qui a proposé la création du comité.
- Grell : En toute sincérité, je pense que le Sénat est l'instance adéquate pour faire les nominations.
- Recteur : Je n'insiste pas pour nommer les membres. Il faut se donner un mécanisme qui va marcher. L'échéance est novembre 1995. Si le Sénat nomme les membres, il faut d'abord que les gens aient été pressentis. Il y a peut-être des instances en qui le Sénat aurait confiance. Le BDS, par exemple. Nous sommes dans un contexte où le temps est important.
- Villalon : J'insiste sur la nécessité de déterminer les paramètres de la composition. Pour permettre de fonctionner efficacement compte tenu des échéances, la nomination pourrait être confiée au BDS.
- Sichel : Pour combiner vitesse et pouvoir du Sénat, le Sénat pourrait nommer certains membres et les laisser nommer les autres.
- Gervais : Dans la composition du Comité, une ou deux personnes pourraient provenir des centres du Nord.
- Grell : Nous ne sommes pas dans une situation d'urgence. Ce que nous visons, c'est la réussite. Je voudrais que le Sénat soit impliqué dans la nomination des membres. C'est pourquoi il me paraît préférable de remettre la nomination à la séance d'août et de mieux préciser la représentation.

P : 08-SAC-950525

Paul Grell, appuyé par Rino Lacombe, propose :

«Que le Sénat nomme les personnes qui feront partie du Comité.»

8. QUALITÉ ACADÉMIQUE (SUITE)

- Villalon : Il faudrait connaître les critères. Qui va en faire partie?
- Recteur : C'est la prérogative du Sénat de déterminer la façon de nommer les membres de ses comités. On pourrait faire un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire. Au lieu de solliciter des candidatures, le Sénat pourrait considérer celles qu'il recevrait. La conséquence de la proposition est que le Comité ne pourrait être tenu à l'échéance d'un rapport préliminaire en novembre. Le rapport pourrait être remis en mars 1996.

Cette proposition est reformulée de la façon suivante :

P : 09-SAC-950525

Paul Grell, appuyé par Rino Lacombe, propose :

« Que le comité soit formé de huit personnes dont le recteur et la secrétaire générale, un-e étudiant-e, cinq professeur-e-s avec représentation de chacune des constituantes de l'Université. »

- Villalon : Les doyen-ne-s et les directeurs/directrices sont-ils inclus parmi les cinq professeur-e-s?
- Président : Je vous demande d'aller dîner et je demande à M. Grell de reformuler sa proposition.

DÎNER 12 h 43
REPRISE 13 h 50

La proposition P09 est retirée pour être formulée de la façon suivante :

R : 10-SAC-950525

Paul Grell, appuyé par Priscille Massé, propose :

« Que les membres du Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique soient :

*Une personne du CUS parmi les professeur-e-s;
Une personne du CUSLM parmi les professeur-e-s;
Une personne du CUM, enseignant au niveau du baccalauréat;
Une personne du CUM, enseignant au niveau "gradué" avec subvention de recherche au niveau national;
Deux personnes parmi les doyens, doyenne, directeurs, directrices avec équilibre sciences et sciences humaines;
Un-e étudiant-e du premier cycle;
Un-e diplômé-e du deuxième cycle;
Un-e représentant-e de l'éducation permanente et de l'enseignement à distance;
Le recteur comme président;*

Note: Veiller à l'équilibre hommes-femmes.»

8. QUALITÉ ACADÉMIQUE (SUITE)

- A. Bérubé : J'ai envie de dire, en blaguant, qu'on devrait encadrer cette proposition et s'en servir chaque fois qu'on nomme un comité.
- Massé : Parmi les doyen-ne-s, directeurs et directrices d'école, est-ce qu'on peut ajouter les

directeurs de département?

- LeBlanc : Ce sont des professeur-e-s.
- Massé : Ils ont une charge administrative aussi. Ils sont administrateurs et professeurs.
- Villalon : Je demande le vote.

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

- VRER : Comme les membres seront nommés en août, on pourrait reporter l'échéancier d'une session du Sénat.
- VRARH : J'aime l'échéance de novembre. Il va falloir faire des choix en vue du budget de l'an prochain. J'aurais aimé avoir les grandes orientations du Comité pour le mois de décembre. Est-ce essentiel de reporter l'échéancier?
- Trudeau : Je ne crois pas qu'un comité nommé en août puisse avoir quelque chose de substantiel pour novembre. Je comprends les préoccupations de M. Landry. Ce qui m'intéresse, c'est la qualité des recommandations du rapport. Il y a des questions qui demandent des approfondissements. J'appuie la suggestion de reporter l'échéancier.
- Grell : On pourrait avoir un premier rapport en novembre 1995 au lieu d'un rapport préliminaire.
- Recteur : On pourrait faire un rapport «de progrès». Le travail du Comité ne peut se faire en vase clos. Il faut faire des consultations. Le Sénat souhaite une démarche démocratique.

R : 11-SAC-950525

Lita Villalon, appuyée par Michèle Trudeau, propose :

«Que le rapport préliminaire soit présenté en mars 1996 et le rapport final en mai 1996.»

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

R : 12-SAC-950525

Paul Grell, appuyé par John Sichel, propose :

«Que la nomination des membres soit remise au Sénat du mois d'août.»

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

9. RAPPORT DU COMITÉ SUR L'IMPUTABILITÉ ET LA TRANSPARENCE (Voir le Document E, page 97)

Invitée: Anne-Marie Arseneault (membre du Comité)

9.1 Recommandations du Comité sur l'imputabilité et la transparence

Adrien Bérubé, président du Comité *ad hoc* du Sénat sur l'imputabilité et la transparence, présente le rapport final. Il remercie les membres du Sénat qui lui ont fait des commentaires oraux ou écrits sur le rapport préliminaire et les assure que ces remarques ont influencé au moins l'esprit du rapport. Il fait la distinction entre les trois types d'affirmations contenues dans le rapport: 1) les sept principes généraux (en italique, p. 7); 2) les recommandations dites «parapluies» (en italique, p.10-13); 3) les suggestions concrètes qu'on trouve partout dans le rapport et qui ne font pas partie de ce que l'on souhaite faire adopter aujourd'hui. Il attire l'attention sur les deux propositions que le Comité souhaiterait faire adopter (phrases soulignées, p. 14).

R : 13-SAC-950525

Adrien Bérubé, appuyé par Julien Chiasson, propose :

«Que le Sénat adopte dès maintenant les sept principes généraux et les six recommandations parapluies du rapport et se dote ainsi d'une politique de réforme du Sénat.»

- Grell : J'apprécie le travail du Comité; il y aurait beaucoup de bien à en dire. J'ai toutefois une sorte de réserve. Le souci d'efficacité qu'on y trouve, et dont on ne peut que se réjouir, ne devrait pas prendre le dessus sur ce qu'on attend du Sénat. Je voudrais avoir la garantie qu'un membre puisse facilement introduire un point à l'ordre du jour. À l'heure actuelle, c'est difficile de le faire!
- A. Bérubé : Le principe no 4 dit que *«le Sénat devrait éviter d'examiner une question en première instance»*. Nous avons eu un bon exemple ce matin de ce que le Comité voudrait qu'on évite : l'introduction d'un point à l'ordre du jour a pris 15 minutes. On peut introduire un point en passant par le BDS ou par l'un des comités du Sénat. On gagnerait du temps.
- Massé : Je suis d'accord pour utiliser le moyen que vient de suggérer M. Bérubé, mais ce qui est écrit, c'est autre chose. On parle de *«propositions ayant fait l'objet d'un examen préalable par l'un ou l'autre des comités du Sénat»*.
- A. Bérubé : Le BDS aurait pu décider de reporter tel point ailleurs. Le rapport suggère un comité plénier à chaque réunion du Sénat. Le comité plénier est un comité du Sénat.
- Massé : Si j'appelle le BDS pour faire ajouter un point dans *Affaires nouvelles*, va-t-il faire une étude avant de décider d'inscrire ce point?
- A. Bérubé : On a confiance que le BDS l'enverra au comité approprié. Aujourd'hui, on discute du principe selon lequel, normalement, le Sénat devrait éviter d'étudier une question en première instance. On demande au BDS de se pencher sur les moyens de l'appliquer et de faire des propositions concrètes au Sénat. Par le passé, le recteur est arrivé au Sénat avec des suggestions pour le BDS. On voudrait que ce genre de suggestions soient faites pendant un certain temps. Ce serait une façon de procéder.
- Massé : Les responsabilités que vous voulez confier au BDS devront être approuvées au Sénat.
- Trudeau : Point d'ordre. On est en train de parler de la deuxième proposition.
- Président : Actuellement, ce n'est pas le rôle du BDS qui doit être discuté. On ne parle que des principes et des recommandations en italique.

9.1 Recommandations du Comité sur l'imputabilité et la transparence (suite)

- Recteur : Je voudrais situer mon intervention au niveau des principes tout en tenant compte de la préoccupation de madame Massé. Cette préoccupation va dans le sens d'éviter de brimer le droit d'introduire des points à l'ordre du jour. Ici, le 3e principe [valoriser l'esprit de collégialité] devrait nous guider. Le rapport propose une façon de procéder pour appliquer le 4e. Le calendrier des réunions du BDS pourrait être connu. Les membres du Sénat seraient invités à lui soumettre leurs sujets. Au lieu de négocier l'ordre du jour séance tenante, une proposition serait faite sur la façon de traiter les points apportés.
- Trudeau : Je demande le vote.

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

R : 14-SAC-950525

Adrien Bérubé, appuyé par Julien Chiasson, propose :

« Que le Sénat se dote d'un mécanisme d'implantation continue de réformes en mandatant le Bureau de direction du Sénat : 1) de procéder immédiatement à des réformes de fonctionnement du Sénat sur la base des suggestions contenues dans le rapport; et 2) de mettre à l'ordre du jour du Sénat, de façon récurrente, la question de la réforme du Sénat. »

- Grell : Je suis prêt à faire un pari à propos du BDS. Ça demanderait un bon changement dans la façon dont on vaque aux besognes routinières. Ici, il est parfois extrêmement difficile d'introduire un point à l'ordre du jour. Les circuits sont parfois très longs, parfois très courts, dépendant de la position qu'on occupe. Le BDS pourrait y faire beaucoup. Peut-on modifier le texte distribué? (Article 37, Bureau de direction du Sénat, voir Document F, page 116).
- SG : L'article relève des Statuts et règlements. Il peut être amendé par le Conseil des gouverneurs.
- Recteur : Habituellement, à l'assemblée annuelle du CGV, en septembre, le Secrétariat général rassemble les ajustements à faire. On pourrait revenir au Sénat d'août avec une proposition de modification. Il serait difficile de le faire aujourd'hui, séance tenante.
- Villalon : J'en suis à mon deuxième mandat au BDS. À chaque réunion, nous ajoutons des points à l'ordre du jour. Nous cherchons une procédure pour augmenter l'efficacité. N'importe quel membre du Sénat peut introduire un point en passant par le BDS. Nous n'avons jamais refusé de traiter un point. C'est presque un vote de non-confiance qu'on nous fait aujourd'hui, alors que nous procédons dans la transparence. La preuve, c'est que nous avons indiqué à quel point de l'ordre du jour chacune des lettres serait traitée. J'aimerais inviter le Sénat à réfléchir. Si on remet en question toutes les structures, qu'on se le dise et qu'on les étudie. Mais on voit un désir de faire un questionnement sans fondement. Le BDS a reçu un mandat; il a du jugement et il a l'esprit critique. Il faut penser à l'efficacité.
- A. Bérubé : Le point 5 de l'article 37 permet de déléguer des tâches. Le BDS est composé de 4 membres du Sénat. Les sénateurs et sénatrices y sont donc majoritaires par rapport aux membres d'office.
- P. Robichaud : La présente version de l'article 37 est datée CGV-930925. Au moment de la création du BDS, il y avait des réticences. Avec raison, on lui avait donné un mandat très limité, de crainte que la Régie en ait le contrôle. En 93, on y a ajouté deux membres du Sénat. Depuis, la Régie y est minoritaire. Il faudrait prendre en considération le fait que la nature du BDS a changé. Le Comité ne demande pas de donner le pouvoir au BDS. Beaucoup de gens poussaient pour que le Comité arrive avec une liste de règlements. Nous préférons que le BDS présente, au fur et à mesure, ses recommandations au Sénat, qui en fera ce qu'il voudra.
- Massé : Je n'ai pas voulu mettre en doute le BDS. Je voudrais comprendre pourquoi on emploie l'expression «examen préalable».

(Voir le Document G, page 117)

La DGEP rappelle que le Comité *ad hoc* sur le plagiat est un suivi au Sénat de novembre 1994. Elle présente le rapport du Comité et signale que les annexes A et B sont fournies à titre d'information.

R : 16-SAC-950525

Marielle Préfontaine, appuyée par Pierre Ouellette, propose :

« Que le rapport du Comité ad hoc sur la fraude soit adopté tel qu'il a été présenté. »

- P. Robichaud : Les étudiant-e-s s'objectaient aux règlements qui vont à l'encontre des droits naturels. De plus, il n'y avait pas d'étudiant-e-s au Comité. Le rapport mentionne que le règlement doit être expliqué dans le guide d'aide juridique. Or, ce guide n'est pas une publication de l'Université, mais de la Fédération des étudiant-e-s. Si on veut qu'un règlement y soit publié, il faudrait que l'Université participe aux coûts de production. Elle a refusé de le faire par le passé. Je suis content du 2b; on va enfin enseigner aux étudiant-e-s ce qu'est le plagiat. Je suis chargé de cours et je constate que la moitié des étudiant-e-s de 3e et 4e années ne savent pas faire une citation, etc. Le 2b est un bon début, mais il faut aller beaucoup plus loin. Aucun étudiant-e ne devrait terminer sa première année sans avoir suivi un cours sur la méthodologie de la rédaction des travaux. Sinon, on fait des victimes innocentes.
- N. Landry : Les personnes qui se disent des victimes innocentes ont-elles pu démontrer qu'elles n'avaient pas suivi de cours de méthodologie?
- J. Chiasson : Il faudrait apporter une correction à l'Annexe B. Dans la partie «À noter», au lieu de «L'interdiction» *de tricher ... constitue une infraction*, il faudrait lire : «La tentative».
- Président : Les annexes ne font pas partie de la proposition.
- Boudreau-Ouellet : Le mot «Présomption» [de fraude] est à changer.
- E. Robichaud : L'idée d'offrir un cours de méthodologie est intéressante, mais je ne suis pas certain que ça va régler le problème. Dans mes cours, j'explique clairement et souvent comment faire des citations et des références. À la fin de l'année, je serais chanceux si seulement la moitié des étudiant-e-s ne savaient pas comment procéder. Comment arriver à faire passer le message?
- R. LeBlanc : J'ai beaucoup d'expérience de cas de plagiat. C'est une dépense d'énergie et d'argent. Beaucoup de cas passent inaperçus, surtout durant les examens en grand groupe. Plusieurs étudiant-e-s se plaignent que d'autres copient sans pénalité. Des professeur-e-s ont même dit qu'ils ne s'occupaient pas de plagiat. On a un règlement très sophistiqué mais peu de mécanismes pour régler le gros problème des examens sur table. L'Université de Moncton n'est pas seule à connaître ce problème.
- Dubé : C'est mon premier Sénat. Malgré le fait que les étudiant-e-s ont été invités à participer à la rédaction du règlement, c'est difficile pour nous de l'accepter, parce que nous n'étions pas là durant la première étape et parce qu'on ne s'attaque pas au vrai problème. On devrait intervenir pour instruire au lieu de punir. Le Comité devrait avoir une représentation exemplaire comme celle proposée par M. Grell tout à l'heure. J'espère qu'à l'avenir, on en tiendra compte.
- N. Landry : Même avec un règlement idéal, c'est le professeur qui décide de faire la nuance entre un travail de paresseux et un travail que l'étudiant-e a fait de lui-même en respectant les règles. C'est rêver en couleurs de croire qu'on pourra avoir un règlement qui résoudra chaque cas. Il faut toujours faire preuve de discernement. L'idéal est un cours obligatoire de méthodologie.

Vote sur R16

Pour 29

Contre 2

ADOPTÉE

11. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (CCJ-950504)
(Voir le Document H, page 125)

R : 17-SAC-950525

Michèle Trudeau, appuyée par Lionel Dionne, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-950504 soit reçu. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉ

11.1 Musique

Le VRER présente le dossier de l'évaluation des programmes de musique.

R : 18-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, fait la proposition suivante :

« Advenant les ressources financières disponibles, le Sénat recommande l'adoption des recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, c'est-à-dire :

Que la Faculté des arts soumette aux instances appropriées (en tenant compte de l'ensemble de ses ressources tant professorales que financières) :

- a) *les ajustements jugés nécessaires au projet de restructuration des programmes actuels que le Département a soumis à l'évaluateur dans son rapport d'auto-évaluation;*
- b) *un plan visant à faire en sorte que le Département abandonne progressivement l'année préparatoire en musique;*
- c) *un plan faisant état des mesures à prendre pour améliorer l'équipement didactique requis par ses programmes de musique.*

Que la Faculté des arts, en tenant compte de ses ressources financières, considère la possibilité de fournir du personnel de soutien supplémentaire pour assumer certaines tâches administratives relevant du Département de musique.

Que le Département de musique mette en place des mesures visant à augmenter le nombre d'étudiant-e-s pour atteindre l'objectif d'une masse critique adéquate - une augmentation sensible du nombre d'étudiant-e-s entraînera une révision du nombre de postes de professeur-e-s dans le cas des programmes de musique.

Que la bibliothèque soumette aux instances appropriées, tout en tenant compte de l'ensemble de ses ressources financières, un plan d'enrichissement des ouvrages de référence dans le domaine de la musique de même que des documents non imprimés.»

11.1 Musique (suite)

Président : Conformément à la résolution votée au dernier Sénat, Rhéal Vautour, directeur du Département de musique, a été officiellement invité à assister à cette partie des

délibérations. Il a décliné parce qu'il est d'accord avec les recommandations.

- N. Landry : Si le Département abandonne l'année préparatoire, a-t-il une solution de rechange à proposer ou cette année sera-t-elle moins nécessaire?
- VRER : Le Département n'a pas spontanément proposé cette recommandation; c'est l'évaluateur qui l'a faite. Il est certain que cet abandon a des implications. Il devra être associé à un plan quelconque.
- Z. Chiasson : Le Département est d'accord à condition que l'abandon se fasse de façon progressive. Il a déjà commencé à étudier un plan d'action échelonné sur cinq ans. Des écoles privées et d'autres centres pourraient assurer l'équivalent. Le Département voudrait garder un droit de regard afin de s'assurer que le calibre reste le même que celui normalement atteint à la fin de l'année préparatoire.
- N. Landry : L'année préparatoire a une influence sur le nombre d'admissions. Le procès-verbal du CCJ dit que la suppression de cette année contribuerait à augmenter le nombre d'inscriptions.
- Z. Chiasson : Le Département pense, au contraire, que cette disparition contribuera à diminuer les inscriptions.
- VRER : Les membres du Département ont une opinion homogène quant à l'effet de cette disparition sur la clientèle, mais à l'extérieur du Département, les opinions divergent.
- Z. Chiasson : Au sujet du Quatuor, je voudrais atténuer l'impact de l'intervention du membre du CCJ qui se demande si l'Université peut continuer à se le payer. Le Quatuor s'autofinance. L'Université verse très peu d'argent pour le Quatuor.
- Grell : Nous sommes en présence d'un département qui excelle, comme l'indique clairement le rapport de l'évaluateur. Or, si je lis bien le rapport, la cheville ouvrière de cette excellence est l'année préparatoire. J'ai peur de ce qui pourrait se passer si on la supprime. Si on envisage de le faire, les recommandations du doyen au haut de la p.143 devraient être minutieusement retenues.
- LeBel : Le rapport de l'évaluateur mentionne qu'une masse critique d'une centaine d'étudiant-e-s est nécessaire. Il suggère qu'on recrute éventuellement des anglophones. Le recrutement taxe les personnes qui ont déjà une grosse charge. Il leur faudrait de l'aide additionnelle. Deux membres du CCJ pensent que la suppression de l'année préparatoire augmenterait le nombre d'étudiant-e-s. Sur quoi se basent-ils?
- VRER : À l'heure actuelle, le programme est de cinq ans pour les personnes qui font l'année préparatoire. Un plus grand nombre d'étudiant-e-s pourraient être intéressés si la durée du programme est ramenée à quatre ans.
- LeBel : Qu'est-ce qu'on prévoit comme plan pour mousser le recrutement?
- VRER : La recommandation dit qu'il faut soumettre un plan et procéder de façon progressive.
- Grell : L'abandon de l'année préparatoire est prématuré. La recommandation *b* doit être amendée en ajoutant les commentaires du doyen de la p.143. Lorsqu'il y a excellence, on ne peut se lancer dans un changement aussi profond sans savoir où l'on s'en va.

Amendement

P : 19-SAC-950525

Paul Grell, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

«*Que soit ajouté au point b) Suite à une étude de faisabilité.*»

- Ronald: L'intention était d'éliminer ce qui est pré-universitaire. Est-on en train de créer un précédent? Faudra-t-il une étude pour abolir ce qui est pré-universitaire en mathématique, en français, etc.?

11.1 Musique (suite)

- P. Robichaud : La recommandation commence par les mots «Advenant les ressources financières disponibles». C'est clair.

Grell : Le sens de l'amendement est l'excellence. Ce n'est pas une question de ressources.

Vote sur P19	Pour 9	Contre 10	REJETÉ
Vote sur R18	Pour 18	Contre 1	ADOPTÉ

11.2 Informatique

Le VRER présente le dossier de l'évaluation des programmes d'informatique. Il souligne qu'il a choisi de présenter au CCJ des avis préliminaires et non des recommandations, parce que suite aux commentaires de l'évaluateur et aux discussions subséquentes avec le Département et la Faculté, il a constaté la nécessité d'un travail d'envergure qui s'effectuera plus facilement en l'absence de recommandations trop précises. Depuis l'évaluation, la Faculté des sciences a recommandé l'engagement d'un-e professeur-e d'informatique. Il faut toutefois, selon le VRER, créer des conditions pour discuter de questions dont l'ampleur dépasse le cadre du Département d'informatique. Les services d'expert-e-s de l'extérieur devront être sollicités. Les recommandations quant au programme d'informatique se développeront dans un cadre plus grand. Il se dit prêt à procéder à d'autres consultations.

R : 20-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Victorin Mallet, fait la proposition suivante :

*«Le Sénat recommande la **réception** des avis préliminaires du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, c'est-à-dire :*

Étant donné la place de l'informatique dans notre société, j'opte pour le troisième choix formulé par l'évaluateur (prendre les mesures qui s'imposent pour développer un Département d'informatique de taille moyenne répondant aux besoins de la région). Cependant, compte tenu de la situation décrite par l'évaluateur dans son rapport, ce choix signifie un déplacement significatif des ressources pour relever un défi de taille. Je crois que l'Université doit s'engager face à ce déplacement de ressources. Je crois aussi que la Faculté des sciences doit s'engager face à ce déplacement, qu'elle doit identifier les ressources qu'elle est prête à déplacer pour faire de l'informatique une de ses priorités.

Je suis disposé à faire en sorte que les conditions institutionnelles soient mises en place pour assurer la viabilité des programmes d'informatique de même que leur développement à l'Université. Parmi ces conditions, il y a les suivantes :

- 1) l'élaboration d'une vue d'ensemble de l'informatique à l'Université de Moncton (en tant que science fondamentale et dans ses applications multiples);*

11.2 Informatique (suite)

- 2) l'identification des sources de financement nécessaires à l'amélioration des ressources humaines (chercheur-e-s), bibliothécaires (périodiques et livres) et physiques (équipement et espaces) pour renforcer l'enseignement et*

l'apprentissage en informatique;

3) *un plan d'amélioration du profil de recherche du Département d'informatique (avec les ressources existantes, le recrutement de chercheur-e-s hautement qualifiés dans le domaine de l'informatique et l'offre d'un programme de maîtrise avec thèse);*

4) *l'utilisation de consultant-e-s aux moments opportuns.»*

- Président : Cette fois, le directeur du Département est présent. Il s'agit de Julien Chiasson.
- Massé : M. Desjardins a été sage de présenter des avis plutôt que des recommandations. Il s'agit d'un département en mauvaise posture (cf. p. 30). Je suis contente qu'on ait engagé un nouveau professeur. Il reste des problèmes de fond majeurs qui méritent des correctifs.
- N. Landry : L'évaluateur semble dire qu'à l'heure actuelle, les professeur-e-s n'ont pas la capacité d'absorber un programme de 2e cycle. Veut-il dire qu'il faudrait des professeur-e-s plus chevronnés?
- VRER : À la page 33, l'évaluateur suggère d'introduire un «très petit» programme de maîtrise en informatique. Souvent les évaluateurs nous disent qu'un programme de maîtrise est possible sans ressources additionnelles si le premier cycle est solide et si le programme de 2e cycle est axé sur le travail individuel et la recherche. Ce n'est pas la même chose dans le cas des programmes professionnels ou ceux qui comportent beaucoup de cours. La suggestion d'introduire le 2e cycle n'est pas superflue; elle est basée sur la recommandation d'améliorer le premier cycle.
- N. Landry : Je voudrais être sûr de bien comprendre le no 11, p. 33 : *Malgré des réserves sérieuses en ce qui concerne les qualifications scientifiques du Département d'informatique en général.* Je doute qu'on puisse introduire un programme de maîtrise si les gens ne sont pas capables de le soutenir.
- VRER : Le rapport contient des suggestions précises pour augmenter la capacité du Département.
- J. Chiasson : Si le Certificat en informatique n'est pas tellement à jour, c'est qu'il n'a pas été modifié depuis 14 ans. Le programme de mineure a déjà reçu un bon coup de balai. Il ne contient maintenant que des cours d'informatique et non des cours en sciences de l'ordinateur. Quant aux périodiques, il n'y a pas de budget spécifiquement pour le Département. Si certaines revues n'ont pas un caractère scientifique, c'est qu'elles sont là pour satisfaire l'intérêt général et non pour répondre à nos besoins. Mon département est jeune; il a moins de cinq ans. Le programme date de 1982. Les ressources initiales étaient dérisoires. Le programme a débuté avec deux professeur-e-s. Jusqu'en 1994, trois collègues faisaient des études doctorales; ils ne pouvaient donc pas être productifs en recherche autonome. Plusieurs ont maintenant leur Ph. D. Nous croyons être dans une position où nous pouvons démarrer des choses sur une plus grande échelle, mais nous avons besoin de ressources pour démarrer la maîtrise. Notre programme n'est pas lourd parce qu'il a trop de cours en informatique, mais parce qu'il contient trop de cours qui ne sont pas de l'informatique. L'évaluateur a reconnu la nécessité de comprimer des cours. Si nous nous alignons sur les normes américaines, il faudra comprimer à certains endroits et faire de l'expansion à d'autres. Nous traversons une crise de croissance normale. Nous sommes prêts à relever le défi.
- Grell : À la page 6 du procès-verbal du CCJ, le VRER précise que l'expression «taille moyenne» n'est peut-être pas exacte. À la page 32 du rapport de l'évaluateur, au point 9, on précise que l'Université devra décider si elle veut conserver un très petit département ou si elle envisage un programme de taille moyenne. Plus loin, à la page 37, on dit que parmi les départements d'informatique au Canada, nous sommes au dernier rang en terme de taille. Bien entendu, la valeur d'un département ne se résume pas à sa taille, mais il ne faut pas exclure l'importance du nombre de professeur-e-s.

11.2 **Informatique (suite)**

Une deuxième remarque : à la page 31, au point 4, on dit que l'engagement de l'Université de Moncton à l'endroit des sciences est vague; par ricochet, à la page 36, il est dit que *ni le Département d'informatique lui-même, ni la Faculté des sciences, ni l'administration ne semblent avoir une vision précise quant à la route que l'informatique devrait prendre à l'Université de Moncton.* L'évaluateur a l'esprit de synthèse et il dit les choses clairement. Il faut avoir une vision claire quant à la route que devrait prendre le Département

d'informatique.

Les dépenses du Centre d'informatique s'élèvent à 700 000\$. Si on ajoute celles des campus du Nord en informatique, on pourrait atteindre 900 000\$ et peut-être 1 000 000\$. Dans bien des cas, le Département est la cheville ouvrière de cet ensemble. C'est l'ensemble de nos ressources actuelles en informatique qu'il faudrait revoir.

- P. Robichaud : À la page 5 du procès-verbal du CCJ, au 3^e paragraphe, on dit que les ressources matérielles sont insuffisantes. Je pourrais accepter cela ailleurs, mais pas au Département d'informatique, étant donné que c'est un domaine louagé à l'Université. Le discours ne s'est pas traduit en ressources. On nous a déjà dit que les ordinateurs seraient centralisés dans des salles d'informatique, mais nous avons de nombreuses salles d'informatique et donc un dédoublement. L'évaluateur donne trois choix. J'en aurais un quatrième : est-ce que la décision prise en 1991 de séparer le département [de mathématique, physique et informatique] en trois était bonne? Avons-nous détruit cette masse critique dont parle l'évaluateur? Il est temps de se demander s'il y a lieu d'avoir un département en tant que tel ou s'il ne faut pas le combiner avec la mathématique pour atteindre la masse critique.
- Sichel : Quand on parle de «taille moyenne», j'aimerais savoir si on parle d'une augmentation d'un ou deux professeur-e-s ou bien de 9 à 14? Au sujet de la bibliothèque, il y a de la confusion et ce n'est pas seulement dans le cas de l'informatique. Les départements ont de la difficulté à savoir exactement comment la bibliothèque dépense son budget et comment elle dessert les étudiant-e-s. Il faudrait un comité qui étudierait cette question.
- VRER : Je ne me souviens pas que l'évaluateur ait donné des chiffres sur le nombre de professeur-e-s en parlant de «taille moyenne». Il parlait toujours de rendement. Dans les discussions avec la Faculté et le Département, on parlait d'une ou deux personnes.
- A. Bérubé : Je voudrais réagir à l'intervention de P. Robichaud. On a une mauvaise perception de ce qu'est l'informatique. On confond la science fondamentale et l'application. L'évaluateur a mis l'accent sur la création d'une discipline de recherche qui demande des ressources différentes de celles des laboratoires tout usage. J'appuie l'idée de clarifier la voie que devrait suivre l'informatique à l'Université.
- Villalon : J'ai beaucoup aimé le rapport parce qu'il permet de visualiser le problème d'un jeune département dont la discipline change très vite et qui n'a pas toutes les ressources nécessaires. Loin d'en voir les conclusions comme négatives, je les vois comme des points qui doivent nous faire réfléchir sur le rôle qu'on veut faire jouer à cette discipline. Le rapport soulève des questions auxquelles on ne peut répondre. Il faut partir dans le sens de la recommandation, faire un plan à court et à moyen termes, accompagner le plan d'un budget. L'Université pourra alors prendre position et voir dans quel sens elle va appuyer le Département d'informatique. Le Sénat aura un rôle à jouer quand le plan sera prêt.
- Mallet : La majorité des réactions sont très positives et intéressantes. Elles ont du sens. La question de l'informatique est d'une importance primordiale pour l'Université, que ce soit comme science fondamentale, dans ses applications multiples ou comme outil de travail. Il est clair que le Département a des problèmes; on n'a pas de solution à proposer tout de suite. Il nous faut une stratégie de développement. La discipline doit être au coeur du développement de l'informatique pour la communauté. Je n'ai pas de problème à me ranger du côté du VRER. Il est temps de faire de la planification. On a prévu mettre sur pied un comité consultatif pour développer un plan d'action. On espère qu'on pourra se pencher sur la question de l'informatique dans toutes ses orientations. On ne devra pas hésiter à consulter la communauté ainsi que l'évaluateur, qui a fait un travail sérieux. Je ferai en sorte que l'informatique aille de l'avant avec un plan d'action.

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉ

11.3 **Programme de baccalauréat en technique radiologique**

Le VRER précise qu'il a reçu deux propositions de nouveaux programmes qui n'étaient pas dans le plan de développement de programme arrêté en 1990.

11.3 **Programme de baccalauréat en technique radiologique (suite)**

La première concerne un programme de baccalauréat en technique radiologique qui serait offert en partenariat avec l'Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont. La contribution de l'Université se réduirait à l'offre de cours qui font déjà partie de ses programmes. La partie spécialisée du programme serait offerte grâce aux ressources dont dispose l'Hôpital. Les anglophones se

préparent à faire la même chose à Saint-Jean en partenariat avec la UNB. Nous en sommes à une étape préliminaire. L'Hôpital est prêt à s'engager si nous pouvons nous entendre sur un programme qui satisferait aux exigences de la Faculté des sciences. Étant donné qu'il s'agit d'un partenariat, le VRER a recommandé au CCJ une sorte d'exception au plan de développement des programmes de l'Université.

R : 21-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Jean-Bernard Robichaud, propose :

«Que la Faculté des sciences développe en partenariat avec l'Hôpital régional Dr Georges-L.-Dumont un projet de programme de baccalauréat en technique radiologique;

Que dans sa présentation du projet, la Faculté des sciences fasse état, entre autres, du niveau d'encadrement et du cheminement des étudiant-e-s dans le programme de même que des modalités d'autofinancement requis à la réussite d'un tel programme, celui requis par l'Université s'il y a lieu et celui requis par l'Hôpital.»

- N. Landry : On parle d'un baccalauréat; puisqu'il s'agit de technique, ne faudrait-il pas plutôt parler d'un diplôme?
- VRER : C'est une bonne question à retenir.
- Grell : Il faudrait faire un effort pour nous convaincre en nous donnant des arguments rationnels.
- Ouellette : Est-ce que ce programme s'enseigne ailleurs?
- VRER : Je ne peux répondre; peut-être que le doyen peut le faire.
- Mallet : Les étudiant-e-s doivent aller au Québec pour le suivre. Il y a 5 programmes aux États-Unis.
- Ouellette : Je déplore qu'on incite des gens à investir un effort incroyable pour le développement d'un programme, alors que ce n'est pas sûr qu'on ait intérêt à accumuler les programmes. On coupe partout (concierges, etc.), mais on arrive au Sénat avec des demandes de nouveaux programmes. Il y a là un manque de congruence. Il faudrait plutôt un moratoire. Même s'il s'agit d'un partenariat, ça va quand même coûter quelque chose.
- Mallet : Il est vrai que dans les cégeps, il y a un diplôme; il ne s'agit pas d'un baccalauréat. La demande vient de l'Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont. C'est par analogie avec ce qui se fait à la UNB. Ce serait un baccalauréat où on utiliserait une partie des ressources de l'Université de Moncton et une partie des ressources de l'Hôpital.
- Jankowski : Quel est le rôle joué par la St. John School of Radiologic and Radiation Technology? Ici, nous n'avons pas l'appui d'une telle école. Il faudrait réfléchir davantage. Il s'agit de la création d'un baccalauréat dans un domaine très spécialisé. L'exercice est utile; il faut encourager la Faculté à continuer. C'est le rôle de toute faculté de développer des projets de nouveaux programmes, mais pas nécessairement sous forme de baccalauréats. La Faculté devrait explorer la possibilité de créer des liens avec la UNB et voir si la formation dans ce domaine ne peut pas être offerte à meilleur coût.

11.3 Programme de baccalauréat en technique radiologique (suite)

Amendement

P : 22-SAC-950525

Adrien Bérubé, appuyé par Priscille Massé, propose :

«*Que la Faculté des sciences examine la pertinence et la faisabilité de développer un programme en radiologie en partenariat avec l'Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont.*»

- Président : Ce texte remplace la première partie de la résolution.
- Ouellette : Est-ce un amendement? L'amendement demande de faire autre chose.
- A. Bérubé : Trois assouplissements sont proposés : un examen de la pertinence; une étude de faisabilité; l'absence d'obligation que le programme conduise au baccalauréat.
- VRARH : Si on veut faire cela en deux étapes, on pourrait déposer la proposition principale et voter sur la proposition d'Adrien Bérubé.
- VRER : Ce qui s'est passé, c'est déjà un regard sur la pertinence et la faisabilité. On demande plutôt si on peut considérer un programme en dehors du plan de développement.
- DGEP : La proposition dit que c'est un projet de programme de baccalauréat en technique radiologique. Il faudrait que l'amendement parle de projet de programme. La pertinence et la faisabilité ont déjà été étudiées.
- Grell : Il serait plus sage de déposer la proposition. On essaie de mettre tout en même temps. La question de faisabilité passe en premier.

Le président déclare l'amendement irrecevable.

- Mallet : Il ne faudrait pas mal interpréter les événements. L'Hôpital nous a proposé d'offrir un baccalauréat en collaboration et nous avons dit que nous étions prêts à étudier la question. Nous avons soumis la question au VRER qui nous a répondu que ça ne faisait pas partie du plan de développement. On ne veut pas travailler pour rien. On n'a pas de temps à perdre s'il n'y a pas d'ouverture à l'Université pour de nouveaux programmes.
- Dubé : Si c'est une technique, est-ce à l'Université ou à une autre institution de l'offrir? Si c'est un baccalauréat, avons-nous les ressources professorales nécessaires? Les professeur-e-s qui donneraient ces cours peuvent-ils être utilisés à meilleur escient? Je suis très en faveur de la coopération, mais il faut en examiner les conséquences.
- Gervais : On ne s'engage pas à des coûts, on dit seulement *que la Faculté des sciences prépare un projet de programme de baccalauréat*. Ce projet sera présenté au Sénat. Comme la proposition ne nous engage à rien, je ne vois pas pourquoi on empêcherait la Faculté de le faire.
- VRER : Je réalise que les membres du Sénat n'ont pas eu le document que le CCJ a reçu.
- SG : Le document a été reproduit à la page 7 du procès-verbal du CCJ.
- VRER : La Faculté des sciences a préparé un document qui n'a pas été présenté au Comité conjoint. En gros, 50 à 60% de la formation serait offerte par l'Université. Les quatre ou cinq étudiant-e-s du programme s'intégreraient à la formation scientifique qui s'offre déjà à la Faculté. Les coûts en seraient imputés au partenaire. Pour ce qui est de la faisabilité, les informations ont déjà été élaborées et comptabilisées. Quant à la pertinence, le programme se veut un effort pour que les gens qui oeuvrent dans ce domaine aient une formation universitaire, tout comme on exige dorénavant un baccalauréat pour la formation en sciences infirmières. Il est très pertinent de vouloir améliorer ainsi la formation à ces professions.

11.3 Programme de baccalauréat en technique radiologique (suite)

- Villalon : Je comprends l'inquiétude du Sénat au sujet des coûts. Par contre, je sens qu'on a besoin, comme université, de se rapprocher de ces professionnel-le-s qui ne sont pas considérés à l'Université. J'ai été invitée à un forum pour le développement d'un plan stratégique de l'Hôpital et pour développer divers types de collaboration. La collaboration permet d'exceller dans certains domaines. Le moment est pressant de bâtir un lien avec l'Hôpital Dumont permettant à l'Université de contribuer à la formation de certaines catégories de professionnel-le-s et de tirer profit des ressources que peut nous offrir l'Hôpital. Mais il faut le faire seulement si on en a les moyens. Il ne faudrait pas que ce soit au détriment des autres besoins de l'Université.

Vote sur R21 Pour 15 Contre 4 ADOPTÉ

- Grell : Le motif de mon vote négatif est qu'une étude de faisabilité devrait précéder une résolution comme celle-ci.

11.4 Projet de collaboration en sciences forestières

Le VRER présente un projet de collaboration avec la Faculté des sciences agronomiques de l'Université nationale du Bénin. Une concentration en agroforesterie serait offerte dans le cadre du baccalauréat déjà existant en sciences forestières à l'Université de Moncton. On solliciterait l'aide de l'ACDI. Comme le projet constitue une sorte d'exception au plan de développement, le VRER veut en informer le Sénat avant que les autres étapes soient franchies.

R : 23-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Roland G. LeBel, propose :

« Que le document de l'École des sciences forestières soit reçu. »

Vote sur R23 unanime ADOPTÉ

PAUSE 17 h 15
REPRISE 17 h 30

- Président : Il reste plusieurs points. Il serait approprié de décider si on continue après le souper ou si on revient demain.
- Gervais : Je propose de continuer sans souper.
- P. Robichaud : Même chose, je préfère terminer l'ordre du jour sans pause.
- Auger : Je demande d'ajourner. Je suis saturée. On pourrait se fixer une heure pour terminer.
- Recteur : Une heure devrait suffire pour terminer. Le point 13 est très court. Le gros point, c'est le numéro 12.
- Président : Cela voudrait dire qu'on prend une demi-heure pour le point 12 et trois minutes pour chacun des autres points.
- Massé : J'ai deux points dans *Affaires nouvelles* qui ne sont pas des détails. Il me faudra plus de trois minutes. Nous sommes des universitaires; nous avons l'habitude des heures supplémentaires. Pourquoi faut-il se limiter?
- Président : C'est le privilège de toute assemblée de déterminer la durée de la réunion.
- Gervais : Qu'on entame la discussion et on réévaluera la situation à 18 h 30.

12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir les Documents I et J, pages 140 et 178)

Le VRER souligne qu'à cause de l'absence de Nassir El-Jabi, on lui a suggéré de traiter les modifications concernant le programme de génie à une réunion ultérieure.

12.1 Majeure anglais

R : 24-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«Que les modifications à la majeure anglais soient adoptées.»

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

12.2 Mineure anglais

R : 25-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Andréa Boudreau-Ouellet, propose :

«Que l'on accepte le programme avec la modification suivante: ajouter trois crédits au niveau 3000 ou 4000, et éliminer les trois crédits de la liste A.»

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

Le VRER attire l'attention des membres sur les informations fournies aux pages 19 et 20 dans le but de rendre visible l'atteinte des objectifs de la formation générale.

12.3 BA-BEd (arts visuels) et BA-BEd (musique)

VRER : L'an dernier, le Sénat a adopté des programmes combinés en éducation, mais ceux-ci ne touchaient ni aux arts visuels, ni à la musique. Ces deux départements ont fait beaucoup de travail sur des programmes de formation à l'enseignement. Leurs propositions se situaient dans le modèle de quatre années de baccalauréat dans la discipline plus deux ans de pédagogie. Le CPR trouvait qu'il ne fallait pas tomber dans cette solution facilement et forcer les étudiant-e-s à suivre une formation de 6 ans. Il fallait offrir la possibilité de faire le tout en cinq ans, comme dans le cas des autres programmes de formation à l'enseignement. Les deux départements disent qu'un programme combiné de cinq ans est impossible, mais d'après le CPR, il ne s'agit pas de former des spécialistes dans la discipline, mais des gens capables de l'enseigner dans les écoles.

Dans le programme présenté aujourd'hui, on trouve une nuance par rapport aux paramètres adoptés en août 1993. La majeure devait comporter 48 crédits et non 54 crédits. Le nombre de crédits en éducation était de 72 et non de 64. Depuis cette date, le nombre de crédits en éducation a été réduit dans les autres programmes. La Faculté des sciences de l'éducation examinera la possibilité que certains cours de méthodologie en musique ou en arts visuels soient considérés comme des équivalences en éducation. En éducation physique, environ 18 crédits sont reconnus en équivalence.

12.3 BA-BEd (arts visuels) et BA-BEd (musique) (suite)

Il y a eu beaucoup de discussions avec la Faculté des arts concernant l'incapacité de fonctionner à l'intérieur de ces paramètres.

R : 26-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Rino Lacombe, propose :

«Que les programmes BA-BEd (arts visuels) et BA-BEd (musique) soient adoptés et que ces derniers soient tenus de respecter les paramètres suivants :

<i>Majeure</i>	<i>54 crédits (incluant 3 crédits de didactique)</i>
<i>Éducation</i>	<i>64 crédits</i>
<i>Mineure</i>	<i>30 crédits</i>
<i>Formation générale</i>	<i>21 crédits</i>
<i>Didactique de la mineure</i>	<i><u>3 crédits</u></i>
TOTAL	172 crédits.»

- Président : Nous avons également la lettre de Ghislain Clermont.
- R. Landry : On n'a pas encore été approché par la Faculté des arts concernant les arts visuels, mais on l'a été pour la musique. Notre conclusion est que six autres crédits pourraient passer à la majeure. Plus loin dans le rapport du CPR, on aura à approuver une réduction de crédits en éducation afin de permettre des options. Je suis prêt à reconnaître les cours de méthodologie en équivalence.
- VRER : Nous avons déjà une structure de paramètres. L'étudiant-e va cheminer avec des préalables en respectant ces paramètres.
- Sichel : On parle d'adopter un programme qui n'est pas là. Il faut écrire ce qu'on veut dire. On devrait écrire : *«que les programmes respectent les paramètres suivants»*.
- VRER : À l'heure actuelle, il existe des programmes de musique et d'arts visuels, mais il n'existe pas de programme combiné pour la formation à l'enseignement de ces disciplines. La résolution tient compte du fait qu'on crée la formule combinée.
- Sichel : Il faut un amendement demandant aux arts visuels et à la musique de présenter des programmes détaillés. Si M. Desjardins ne le fait pas, je vais le faire.
- VRER : J'ai reçu une note de la Faculté des arts dans laquelle le Département de musique propose ses exigences s'il est contraint de suivre la structure du programme proposé. Si le programme n'est pas bâti, l'étudiant-e cheminera avec des préalables.
- Z. Chiasson : Je dois demander au Sénat de rejeter cette proposition. La position de notre faculté a toujours été de reconnaître la nature particulière de ces deux disciplines. On a reconnu un peu plus tôt l'excellence du Département de musique. On s'apprête à supprimer l'année préparatoire et, de plus, à envoyer dans le système scolaire des gens qui n'auront pas la préparation jugée adéquate par le Département pour bien former les élèves susceptibles de s'inscrire en musique. Les deux départements trouvent que la seule formule est le 4 + 2, à cause des ateliers d'une demi-journée chacun qui rendent leurs horaires impossibles à concilier avec ceux de l'éducation. Le programme proposé est difficile à gérer. Il est vrai qu'il y a une nuance à apporter entre les deux départements. Le Département de musique va essayer de s'inscrire dans cette structure, mais il continue d'affirmer que ce n'est pas sans peine. Le Département des arts visuels ne peut pas s'insérer dans cette structure. J'attire l'attention sur le point 8 de la lettre de Ghislain Clermont où l'on soulève la possibilité de recommander aux candidat-e-s au programme de formation à l'enseignement de s'inscrire au Nova Scotia of Art Design si la formule 4+2 n'est pas acceptée. Le Sénat peut-il contraindre un département à offrir un programme dont il ne veut pas?

12.3 **BA-BEd (arts visuels) et BA-BEd (musique) (suite)**

- Grell : J'aimerais rectifier. Il ne s'agit pas d'une lettre de Ghislain Clermont, mais de l'Assemblée départementale. Il faudrait que les membres du Sénat lisent attentivement cette lettre. Si j'étais membre de ce département, ce n'est pas à la légère que je signerais une

phrase déclinant toute responsabilité quant à un programme (cf. point 8). Il serait sage de remettre cette question au Sénat d'août pour donner aux membres l'occasion de s'en faire une idée juste.

- Recteur : J'aimerais demander au VRER si le point 9 de la lettre reflète bien ses paroles. Avez-vous dit que le dénouement se ferait autour du modèle 4 + 2?
- VRER : J'ai déjà dit verbalement que j'étais sensible au modèle 4 + 2. Je présume qu'on a transféré ces paroles.
- LeBlanc : Il faut toujours regarder le contexte du système scolaire. Il y a incohérence si on ne peut accepter qu'une majeure suffit pour enseigner la musique, alors que le ministère de l'éducation permet aux personnes qui ont une mineure dans une matière de l'enseigner. Ce qui est proposé n'est pas d'éliminer le programme 4 + 2, mais d'offrir également le programme de cinq ans pour l'enseignement dans les écoles. Pourquoi faut-il une spécialisation pour donner un cours à option dans les écoles et diriger la fanfare? Pourquoi ne l'exige-t-on pas pour l'enseignement des mathématiques? Je ne dis pas que la spécialisation n'est pas utile, mais il faut regarder la réalité des choses.
- Gervais : Quand on a une majeure en musique ou en arts visuels, on a une mineure dans une discipline académique; ce qui donne plus de possibilités d'emploi. Dans le cas contraire, l'enseignant-e manque de polyvalence.
- VRER : L'évaluateur s'était penché sur la question de la flexibilité en examinant les possibilités de mobilité pour un-e enseignant-e entre le primaire et le secondaire. Les exigences du ministère en matière de formation rendent cette flexibilité impossible.
- Z. Chiasson : Les arts visuels et la musique sont les deux seules disciplines pour lesquelles la formation à l'enseignement ne relève pas de la Faculté des sciences de l'éducation. Voilà bien une vingtaine d'années que la Faculté des arts offre la formation à l'enseignement dans ces disciplines. La différence entre ces disciplines et les mathématiques, par exemple, c'est que les étudiant-e-s ont fait des mathématiques pendant 12 ans avant d'arriver à l'Université, alors que ce n'est pas le cas en arts visuels et en musique.

Vote sur R26

Pour 8

Contre 13

REJETÉE

- VRER : J'interprète ce vote comme signifiant que le CPR devra apporter une recommandation fondée sur le modèle 4+2.

12.4 **Certificat en formation à distance multimédia**

R : 27-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Rino Lacombe, propose :

« Que le Certificat en formation à distance multimédia soit créé de même que quatre nouveaux cours moyennant l'addition de l'objectif suivant au programme et à certains cours : "sensibiliser aux caractéristiques spécifiques et aux contraintes d'encadrement des nouvelles technologies de l'enseignement à distance multimédia" et moyennant l'ajout de toutes les modifications suggérées par la Faculté des sciences de l'éducation. »

- P. Robichaud : Je connais des gens qui sont inscrits à des cours avec la promesse qu'on leur donnerait un Certificat en formation à distance multimédia. Que leur arrivera-t-il si le Sénat n'adopte pas ce certificat?

12.4 **Certificat en formation à distance multimédia (suite)**

- DGED : J'aimerais voir la liste des étudiant-e-s qui auraient suivi ces cours. Registrariat ne pourrait les inscrire si les cours n'existaient pas. Certains étudiant-e-s ont suivi ED 4000 (Lectures dirigées et recherche). Le thème du projet choisi correspondait à ce programme. b

- P. Robichaud : Leur a-t-on dit qu'on leur décernerait un certificat en éducation à distance?
- DGED : Non.
- Grell : Je fais partie de ces étudiant-e-s fantômes. Ces cours existent et sont suivis par un large public. La plupart des étudiant-e-s espèrent obtenir un certificat. J'encourage les étudiant-e-s et les professeur-e-s à suivre un certain nombre de ces cours.
- Lacombe : Je suis en faveur de la proposition, mais avec une réserve. J'aurais aimé que les conditions d'admission soient plus larges afin de permettre aux professeur-e-s de s'inscrire à ces cours. L'exigence du préalable AN 5503 est trop restrictive.
- Gervais : J'abonde dans le même sens que Rino Lacombe. Il faudrait enlever le préalable AN 5503 à certains de ces cours ou trouver un moyen pour que nos étudiant-e-s puissent les suivre comme cours à option.
- J. Chiasson : À la page 22, on parle de *toutes les modifications suggérées par la Faculté des sciences de l'éducation*. Quelles sont-elles?
- VRER : Elles ont été incorporées. Le doyen voudra peut-être les énumérer. L'objectif de sensibiliser aux caractéristiques spécifiques et aux contraintes d'encadrement n'avait pas été incorporé. Le CPR propose qu'on le fasse.
- Ouellet : Depuis quelque temps, on peut suivre toutes sortes de cours sur Internet. Ce programme se donne-t-il de façon conventionnelle?
- DGED : Il se donne seulement à l'aide d'ordinateurs.
- Gervais : Le préalable au cours AN 5533 ne pourrait-il pas être soit AN 5503, soit ED 2003?
- DGED : Pour ce deuxième cours à distance, les étudiant-e-s veulent aller plus loin. Je ne suis pas prête à dire qu'il faut enlever cette exigence. D'après les conditions d'admission, il faut être titulaire d'un brevet d'enseignement ou avoir une formation pédagogique de base et une expérience pertinente pour s'inscrire.
- Gervais : On montera de nouveaux cours avec le sigle ED.
- Massé : Qui donne ces cours?
- DGED : Ce sont des professeur-e-s d'ici, en éducation et en nursing. Lorsqu'il n'y aura plus de clientèle, on cessera d'offrir le certificat. Il s'agit de perfectionnement.

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

12.5 **Encadrement dans les programmes et cours offerts à distance**

Le VRER explique que le CPR voit un danger qu'on ne se préoccupe pas suffisamment de l'encadrement des étudiant-e-s inscrits aux cours offerts à distance.

P : 28-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Andréa Boudreau-Ouellet, propose :

«Que l'Université de Moncton accorde une priorité à l'encadrement et au suivi auprès des étudiant-e-s dans les programmes et les cours offerts à distance.»

12.5 **Encadrement dans les programmes et cours offerts à distance (suite)**

- Massé : On dit *accorder une priorité*; veut-on dire «assurer l'encadrement»? Si on accorde la priorité à l'encadrement, on sous-entend que ce sera au détriment d'autre chose.
- VRER : L'encadrement devrait avoir la priorité sur la technologie. Par exemple, il ne faut pas négliger la clientèle à distance au profit des étudiant-e-s sur place.

- Massé : Pour éviter que ce soit interprété comme signifiant que l'on accorde la priorité à ces cours par rapport aux cours offerts de façon conventionnelle, je voudrais amender la proposition pour qu'elle se lise : «s'assure de l'encadrement» plutôt que «accorde une priorité».
- Président : C'est redondant. Je ne peux l'accepter comme amendement.
- Grell : Je suis très insatisfait de la formulation de cette proposition. On peut facilement l'interpréter comme une concurrence entre la formation à distance et la formation face à face classique.
- Recteur : Comme il n'y a pas d'urgence, on peut renvoyer la proposition au CPR pour qu'elle soit reformulée. Si on considère que la résolution est importante, comment s'assurer qu'elle ne restera pas un simple voeu pieux? Il faudrait qu'une personne soit chargée de la faire connaître et de voir à sa mise en application.
- DGED : Je voudrais assurer le Sénat que nous voyons à l'évaluation des cours et des programmes offerts à distance. La structure est mise en place dès le premier cours. Nous avons conscience que nous devons nous assurer de la qualité de la formation offerte et nous prenons les moyens pour le faire.
- Boudreau-Ouellet : L'objectif de la recommandation était d'assurer la qualité de la formation. On trouvait que ça faisait partie des responsabilités du CPR de voir à la qualité. Un énoncé du Sénat est plus qu'un voeu pieux. On voulait que les professeur-e-s, dans leur gestion du temps, se préoccupent de la nécessité d'encadrer les étudiant-e-s, surtout au départ. Il ne s'agissait pas d'un commentaire sur ce qui se fait; il n'y a rien de dévalorisant dans notre recommandation. On voulait faire accepter l'idée que l'encadrement est important.

R : 29-SAC-950525

John Sichel, appuyé par Louise Péronnet, propose :

«Que la proposition P : 28 soit retournée au Comité des programmes pour être reformulée.»

Vote sur R29 Pour 19 Contre 4 ADOPTÉE

- Président : Il est 18 h 30. Que fait-on du reste de l'ordre du jour?
- Sichel : Qu'est-ce qui est urgent?
- R. Landry : Le point 12 est urgent.
- P. Robichaud : On ne peut repousser le point 16. 1 sans nuire aux réunions du CAE.
- Massé : J'ai deux points dans *Affaires nouvelles*. Je ne suis pas sûre de pouvoir assister à la réunion d'août. D'ailleurs, les personnes qui pourraient répondre à mes questions ne siégeront peut-être plus au Sénat.
- VRARH : Le point 13 est un court rapport sur le projet d'entente au sujet des sciences infirmières.
- Ouellet : Je suis fatigué. Réunissons-nous ce soir ou demain matin.
- Sichel : On pourrait faire seulement le point 9 du CPR.
- Gervais : Continuons.
- Auger : Fixons une autre limite de temps.
- Lacombe : Avons-nous quorum?
- Président : Oui.
- Dionne : Il faut souper et revenir.
- Massé : Je suggère une pause avant de reprendre.

- Président : Prenons une pause de cinq minutes. Discutez de la façon de procéder et revenez avec une décision.

PAUSE 18 h 30
REPRISE 18 h 40

- Président : Nous n'avons plus quorum. Le BDS proposera une façon d'épuiser l'ordre du jour.

13. AJOURNEMENT

La séance est suspendue. Il est 18 h 40.

SAC-950525

UNIVERSITÉ DE MONCTON

2^e partie

de la 132^e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 5 juin 1995 à 9 h 30

Centre universitaire de Moncton
Centre universitaire de Shippagan
Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

PRÉSENCES

Jean-Bernard Robichaud, recteur et président du SAC	UdeM	Nicolas Landry, DSP	CUS
Marie-France Albert, doyenne	CUM	Rodrigue Landry, doyen	CUM
Corine Auger, professeure	CUS	Victorin Mallet, doyen	CUM
Bernadette Bérubé, professeure	CUM	Bertrand Marion, professeur	CUSLM
Andréa Boudreau-Ouellet, professeure	CUM	Pierre Ouellette, professeur	CUM
Julien Chiasson, professeur	CUM	Marielle Préfontaine, DGEP	UdeM
Zénon Chiasson, doyen	CUM	John Sichel, professeur	CUM
Léandre Desjardins, VRER	UdeM	Ba Tran Quang, professeur	CUM
Lionel Dionne, professeur	CUS	Michèle Trudeau, directrice	CUM
Pascal Dubé, étudiant	CUM	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Nassir El-Jabi, directeur	CUM	Paul-Émile Benoit, dir. Communication	CUM
Luc Frenette, professeur	CUSLM	Carole Denis, présidente Comité consultatif des femmes du CUM	
Roger Gervais, professeur	CUSLM	Pierre Dion, président d'assemblée	CUM
Christophe Jankowski, doyen	CUM	Fernand Landry, VRARH	UdeM
Lorraine Julien, bibliothécaire	CUM	Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire générale et secrétaire du SAC	UdeM
Rino Lacombe, professeur	CUM	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	CUM
Paul Lanctôt, doyen	CUM		

EXCUSÉ-E-S: Adrien Bérubé, Julie Corriveau, Normand Doucet, Normand Gionet, Paul Grell, Ronald C. LeBlanc, Priscille Massé, Shirley Paulin, Louise Péronnet, Edgar Robichaud, Lita Villalon, Viateur Viel et Francis Weil

ABSENCES: Rhéal Bérubé, Armand Caron, Normand Carrier, Roland G. LeBel, Ian Richmond, Dominique Rioux et Chantal Thériault

14. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 37. Il précise que la séance ayant été suspendue le 25 mai faute de quorum, elle reprend avec l'étude des points qui étaient à l'ordre du jour. Il mentionne que les personnes suivantes se sont excusées : Adrien Bérubé, Julie Corriveau, Normand Doucet, Normand Gionet, Paul Grell, Ronald C. LeBlanc, Priscille Massé, Shirley Paulin, Louise Péronnet, Edgar Robichaud, Lita Villalon, Viateur Viel et Francis Weil.

La secrétaire générale donne lecture de l'avis expédié le 24 mai. Elle ajoute que cet avis a été communiqué aux membres de trois façons : par téléphone, par courrier électronique et par courrier.

Le président fait l'appel. Au total, 25 personnes membres du Sénat sont présentes dans les trois centres.

Le président demande aux membres d'aller droit au but dans leurs interventions afin que le travail du Sénat soit efficace. Il souligne les contraintes imposées par le médium de la vidéoconférence et rappelle que la salle à Moncton n'est libre que jusqu'à 13 h 15. Il avertit qu'il n'accordera qu'un seul droit de parole par question.

12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES (SUITE)

12.6 Programme de techniques de bureau

Le VRER explique que certaines modifications ont été apportées au programme de techniques de bureau offert au CUS. Pour la plupart, il s'agit de changements mineurs.

R : 30-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«Que l'on accepte les modifications suivantes pour le programme de techniques de bureau :

- *Changements de description et de préalables au cours BU 1614;*
- *Abolition du cours BU 1523;*
- *Changements dans la liste à option du programme;*
- *Changements de préalables et/ou de concomitant aux cours :*

12.9 Arts : conditions d'admission

R : 33-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

«Que la condition d'admission A soit requise pour l'admission aux programmes de premier cycle de la Faculté des arts.»

- DGED : Est-ce que la recommandation a des implications sur les programmes destinés aux adultes, par exemple le baccalauréat ès arts général et le baccalauréat en commerce?
- VRER : Cette recommandation ne s'applique pas pour le baccalauréat en commerce. Au CPR, la recommandation n'a pas suscité de discussion puisque jusqu'ici, la Faculté des arts était la seule à ne pas exiger la condition A. Nous n'avons pas étudié les répercussions qu'aurait la recommandation sur les programmes. Le CUS nous a signalé un problème dans le cas d'un programme. Marielle Préfontaine nous en signale un autre. On pourrait nommer ces programmes comme exceptions dans la prochaine résolution. C'est au Sénat de décider.
- DGED : Je serais d'accord avec la recommandation, mais j'aimerais en voir l'impact sur les adultes. On pourrait peut-être retarder l'application de ce nouveau règlement jusqu'à ce qu'on en ait évalué les répercussions.
- J. Chiasson : Dans le Répertoire, à la page 28, il y a déjà un élément d'exception dans l'*admission à l'essai*. La grande majorité des étudiant-e-s adultes peuvent s'en prévaloir.
- N. Landry : Ça me rassure que Julien Chiasson ait cité ce règlement qui nous permettra d'appliquer la recommandation de façon plus flexible. Les adultes qui nous arrivent en technique administrative ont beaucoup de difficulté à faire les cours de mathématiques équivalant à ceux de 12e. Il est important de conserver une marge de manoeuvre.
- Tran Quang : Je ne suis pas sûr que les deux recommandations soient complémentaires. Que se passe-t-il pour les élèves de la 11^e année qui n'ont pas fait les quatre cours de mathématiques requis pour s'inscrire à la Faculté des arts? Un an de délai, ce n'est pas suffisant. Nous bloquons les élèves qui prévoient faire trois cours de mathématiques. Il est impossible pour ces élèves de faire quatre cours de math en deux semestres parce que certains cours sont concomitants.
- VRER : La question de la date peut peut-être créer un problème. Pour régler cela, est-ce que la Faculté aurait des objections à reporter l'application de la résolution en 1997? Le CPR croyait que les élèves de 11^e année pouvaient satisfaire à ces exigences pour 1996, mais nous n'avons pas fait d'étude systématique. Ce serait peut-être imprudent de mettre 1996.
- Z. Chiasson : On avait présumé que la date de septembre 1996 ne causerait pas de problème. Il faudrait regarder les cas spéciaux. L'idée était d'envoyer le message le plus vite possible aux écoles.
- VRER : La date n'est pas dans la résolution. On pourrait la fixer après avoir fait enquête auprès des écoles. S'il y a des problèmes, nous en informerons le Sénat. Sinon, nous appliquerons la date prévue. La résolution, telle quelle, envoie le signal tout de suite.

Vote sur R33

Pour 22

Contre 2

ADOPTÉ

- N. Landry : J'aurais une demande à faire qui se rapprocherait de ce qui est proposé.
- VRER : Je suggère qu'on passe à la deuxième recommandation; ensuite, on parlera de la date d'implantation.

Le CPR constate que toutes les facultés exigent maintenant les mathématiques de 12^e année. Il faut donc inclure cette exigence dans la condition générale. Le CUS nous a fait remarquer qu'un de leur programmes pourrait exiger une exception. Si c'est un cas d'admission d'adultes, on a vu que le Répertoire permet de le régler. Si c'est pour l'admission des élèves du secondaire, ce pourrait être différent, mais il faudrait dire pourquoi on fait une exception. Faute d'exceptions justifiées, il serait facile d'adopter la recommandation.

12.9 Arts : conditions d'admission (suite)

R : 34-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Rino Lacombe, propose :

«Que les mathématiques de 12^e année fassent dorénavant partie de la condition générale d'admission à l'Université de Moncton.»

- N. Landry : Est-ce qu'on vote avant que j'aie parlé des cas problèmes et que j'aie proposé un amendement?
- VRER : Allez-y, M. Landry.

Amendement

P : 35-SAC-950525

Nicolas Landry, appuyé par Corine Auger, propose :

«Que l'on ajoute à la proposition R : 34 : à l'exception du programme de technique de bureau et ce, jusqu'en septembre 1997.»

- N. Landry : Ce programme existe depuis plusieurs années. Pour ajuster le tir, une année supplémentaire serait nécessaire.
- DGED : À ce moment-ci, je suis contre l'amendement. J'ai compris que la note concernant la date ne faisait pas partie de la résolution principale. Si on commence à identifier des programmes, la condition «à l'essai» va devenir difficile à interpréter. On a déjà un problème avec l'admission. Mettons plutôt au procès-verbal quelque chose pour qu'on puisse y réfléchir, quitte à revenir au Sénat sur la question de la population adulte.
- Recteur : Je ne suis pas très favorable à l'amendement, qui semble indiquer que ce programme a des exigences inférieures. Je préférerais une proposition générale non diluée par un amendement. On pourrait avoir en août une proposition quant à son application. On ne rendrait pas service aux programmes qui deviendraient des exceptions.
- N. Landry : Je ne veux pas monter en épingle un cas en particulier et donner l'impression que le programme est moins exigeant. Je veux être sûr que le message soit clair aussi pour le CUS. On parle d'étude d'impact et de rapport au mois d'août. Nous avons besoin de temps pour faire notre travail. Je voudrais que notre intervention soit considérée comme prioritaire.

Vote sur P35 Pour 6 Contre 18 REJETÉE

- Tran Quang : Si nous votons pour la recommandation, votons-nous pour la note? La date devrait revenir à la prochaine réunion.
- Président : La proposition ne comprend pas la note. Le Sénat reviendra pour proposer une date.

Vote sur R34 Pour 18 Contre 6 ADOPTÉE

- VRER : Compte tenu des commentaires, l'application se fera pour septembre 1996, si c'est possible. Je ne veux pas négliger les commentaires de M. Tran Quang. Si l'étude de l'impact démontre qu'il faut une autre année, nous reviendrons là-dessus au Sénat.

12.10 Sciences de l'éducation : règlements particuliers : exigences linguistiques

Le VRER souligne que la Faculté des sciences de l'éducation a toujours eu des exigences linguistiques plus élevées que celles des autres facultés, à l'exception peut-être de la Faculté des arts. Il précise que l'adoption des nouveaux programmes en éducation a rendu nécessaires certaines adaptations quant aux exigences en matière de cours de français. Ces modifications n'ont pu être faites durant la réforme globale des programmes qui a monopolisé beaucoup d'énergie. La Faculté est maintenant en mesure de faire une proposition.

R : 36-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Lorraine Julien, propose :

«Que les exigences linguistiques proposées soient adoptées.»

- El-Jabi : Je n'ai pas de problème avec l'idée de maintenir une moyenne de 2,6 pour les programmes combinés, sauf dans le cas du programme de technologie de l'industrie. Ce programme est différent parce qu'il n'y a pas d'autre baccalauréat en technologie où pourraient s'inscrire les étudiant-e-s qui seront exclus en troisième année. Ils devront quitter l'Université.
- Sichel : Je suis inquiet à cause de la nuance entre le mot «complété» qu'on avait dans l'ancien programme et le mot «maintenir» qui le remplace dans le nouveau. On augmente les exigences. Cela veut-il dire que si l'étudiant-e obtient C+ (2,5) en FR 1885, il ou elle devra refaire le cours pour maintenir 2,6? Si oui, pourquoi augmente-t-on les exigences en français?
- VRER : Actuellement, une moyenne de 2,6 doit être «maintenue» (voir page 33); c'est le terme utilisé à la Faculté. Le commentaire de M. Sichel n'est pas complètement pertinent. On n'augmente pas les exigences; elles existaient déjà.
- Z. Chiasson : Je crois plutôt qu'il y a une diminution des exigences. On passe de quatre cours obligatoires de français à trois cours.
- Gervais : Parle-t-on de trois cours ou de quatre?
- VRER : Dans le programme de quatre ans qui se terminera en 1997, les étudiant-e-s sont tenus de faire quatre cours de français. Dans le cas des étudiant-e-s déjà inscrits au programme de cinq ans, l'exigence du maintien d'une moyenne de 2,6 est la même, sauf que la moyenne est calculée sur trois cours et non sur quatre.

Vote sur R36

unanime

ADOPTÉE

12.11 Mineure en français langue seconde

Le VRER explique que la mineure en français langue seconde a été modifiée légèrement.

R : 37-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

«Que les modifications à la mineure en français langue seconde soient adoptées.»

- J. Chiasson : Pourrait-on avoir une explication sur le bien-fondé d'inclure un cours SR (*Église en Acadie*) dans ce programme?

12.11 Mineure en français langue seconde (suite)

- DGED : La note de la page 36 (*Il faudrait insister pour que les cours FR 1885-86 soient suivis pendant cette deuxième année*) se justifie quand ces cours font partie d'une majeure. Elle pourrait être interprétée comme signifiant que l'étudiant-e doit suivre ces cours même s'il n'est pas inscrit à un programme qui les exige. Très peu de certificats exigent ces cours de français.
- VRER : Concernant le cours SR, je crois me souvenir qu'au CPR, on l'avait accepté parce que la description indiquait qu'on y abordait de nombreuses questions et qu'on y faisait l'étude de textes.

Pour ce qui est de la note au sujet des cours de français FR 1885 et FR 1886, je l'interprète comme suit : si le programme exige que ces cours soient suivis, les étudiant-e-s devraient les suivre avant la troisième année. La note n'est pas intégrée dans la mineure.

Les cours indiqués comme étant «obligatoires» sont en fait des cours à option, puisqu'il s'agit d'en suivre quatre parmi ceux de la liste. Le terme «obligatoires» n'est pas approprié.
- Z. Chiasson : Chaque fois qu'on propose un nouveau programme, Pierre Boucher, responsable du programme de sciences religieuses, fait valoir sa discipline. Le cours SR en question est un cours de culture générale. Il fait partie d'une liste de cours à option qui aurait pu être allongée. Les responsables des programmes de mineure en français ont été invités à exposer les étudiant-e-s à des cours qui dépassent la dimension purement linguistique.

Vote sur R37

unanime

ADOPTÉE

12.12 Certificat de formation complémentaire en français langue seconde

R : 38-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

«Que la note indiquant que "le cours FL 4210 ou son équivalent est obligatoire" (page 155 du Répertoire) soit enlevée au programme de Certificat de formation complémentaire en français langue seconde.»

Vote sur R38

unanime

ADOPTÉE

Le VRER reconnaît que le document 12A n'a pas été envoyé dans les délais prescrits; il a été distribué le 25 mai à la réunion. Il demande l'indulgence du Sénat en cette matière afin de rendre service aux étudiant-e-s. Il rappelle que dans les programmes combinés de formation à l'enseignement adoptés par le Sénat, les crédits en éducation étaient tous obligatoires. La Faculté des sciences de l'éducation a réussi, en regroupant des contenus de cours, à trouver de la place pour six crédits à option. Si les recommandations du document sont adoptées aujourd'hui, la cohorte d'étudiant-e-s inscrits en septembre dernier pourra dès septembre prochain bénéficier de cours à option. Sinon, la Faculté devra mener de front trois versions des programmes : l'ancienne, pour ceux et celles qui ne terminent qu'en 1997; la version sans option, pour le groupe qui s'est inscrit cette année; la version avec options, pour ceux et celles qui s'inscriront à l'avenir.

- Président : Je demande au Sénat s'il accepte d'étudier ce document aujourd'hui.

Tous et toutes sont d'accord.

12.14 Éducation : assouplissements aux programmes combinés

R : 42-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«Que les assouplissements proposés aux programmes combinés en éducation soient acceptés, ce qui implique l'abolition et la création de cours ED.»

- Z. Chiasson : Est-ce que les disciplines pourront avoir le bénéfice des crédits à option? J'aimerais aussi des explications concernant une phrase de la page 4 du document : 3 crédits de la mineure de moins.
- VRER : Les paramètres adoptés au Sénat prévoient 64 crédits en éducation. Cela permet deux cours à option en éducation. Certains programmes offrent la possibilité de plus d'options à cause de la flexibilité de la majeure. Pour ce qui est de la deuxième question, je ne me rappelle plus ce que signifie la mention 3 crédits de la mineure de moins.
- Z. Chiasson : J'aurais souhaité, dans l'esprit des discussions au Sénat, que les crédits dégagés servent à créer des cours au choix au lieu de cours à option.
- Tran Quang : On crée cinq nouveaux cours, alors qu'on ne donne que trois descriptions. Où sont les deux autres? D'habitude, on ne vote pas les cours sans description.
- DGED : Lorsqu'on a adopté les programmes d'éducation, je les percevais comme pauvres au niveau des nouvelles technologies de communication. D'après mes informations, on en traite très peu dans les cours de méthodes d'enseignement. Je vois seulement un cours sur les applications pédagogiques de l'ordinateur. Les étudiant-e-s veulent s'inscrire à ce genre de cours. Il faudrait qu'on leur donne le choix de se donner une formation dans ce domaine.

Amendement

P : 43-SAC-950525

Marielle Préfontaine, appuyée par Rino Lacombe, propose :

«Que l'on ajoute aussi aux cours à option des cours portant les sigles TE (technologie) et AN (andragogie).»

- VRER : L'amendement n'est pas nécessaire pour ajouter des cours AN, car ce sont des cours de la Faculté, mais ce n'est pas le cas pour les cours TE. L'amendement ne demande pas de créer des cours, mais d'en ajouter à une liste.
- Gervais : Si on inclut tous les cours AN et TE, je ne suis pas sûr que l'on respecte l'esprit des cours à option. Je préférerais qu'on revienne en août en précisant quels cours AN et TE seront inclus.

Vote sur P43 Pour 4 Contre 11 REJETÉE

- Tran Quang : Je n'ai pas obtenu de réponse à ma question concernant le nombre de cours créés et le nombre de descriptions présentées.
- VRER : Deux de ces cinq cours ont subi des modifications du genre de celles qui n'ont pas besoin d'être ratifiées par le Sénat : ED 3013 a changé de niveau et ED 5911 est passé de trois crédits à un crédit. Les trois autres cours sont décrits.

Vote sur R42 Pour 22 Contre 2 ADOPTÉE

- Trudeau : J'ai voté contre l'amendement parce qu'il n'était pas bienvenu dans le contexte d'une proposition de principe. Le point important est qu'il y ait d'autres cours comme TE et AN. Je ne veux pas que cette idée tombe à cause d'une question de procédure.

12.14 Éducation : assouplissements aux programmes combinés (suite)

- VRER : J'interviens pour qu'on ne fasse pas de propositions séance tenante là-dessus. La liste n'est pas complète; la Faculté y travaille. La question reviendra au Sénat. Je recommanderai au doyen d'inclure des cours AN et TE appropriés.

12.15 Éducation : BEd (programme A)

Le VRER explique que les changements apportés aux programmes combinés à propos des options doivent s'appliquer *mutatis mutandis* au Programme A.

R : 44-SAC-950525

Léandre Desjardins, appuyé par Lorraine Julien, fait la proposition suivante :

«Compte tenu de la résolution précédente, que les ajustements correspondants dans le BEd (programme A) soient effectués. (Le programme passe de 66 crédits obligatoires à 63 crédits obligatoires et 3 crédits à option.)»

- R. Landry : Notre intention était de commencer l'application de ces changements dans le cas des nouveaux groupes seulement. Le groupe qui a commencé en septembre dernier n'a pas été prévenu des implications de ces changements, par exemple l'examen de synthèse à la fin du programme.
- VRER : Le commentaire de Rodrigue Landry peut être consigné au procès-verbal. Il ne change rien à la proposition. Les changements commenceront avec les nouveaux étudiant-es en septembre 1995.

Vote sur R44

unanime

ADOPTÉE

PAUSE 11 h 36

REPRISE 11 h 50

15. **PROJET D'ENTENTE ENTRE LE MEST ET L'UdeM (SCIENCE INFIRMIÈRE)**

Le recteur demande au VRARH, qui est le négociateur de cette entente, de faire rapport sur l'état du dossier.

- VRARH : J'espérais pouvoir distribuer un document au Sénat. Je l'aurais présenté comme un rapport d'étape. Le 26 mai 1994, le Sénat a adopté une résolution qui se lisait comme suit : *«Que le Sénat appuie en principe le projet d'intégration, à l'École des sciences infirmières, des écoles francophones de formation infirmière de niveau diplôme. Que les sections I et VI du projet, respectivement intitulées «Programmes d'enseignements» et «Admissions/contingentement» soient adoptées aux conditions suivantes : 1) Que la pertinence et le coût de livraison sur trois sites soient réévalués après 8 ans; 2) Que le gouvernement s'engage à financer adéquatement le nouveau programme et ce, en vertu de budgets spécifiques.»*

Le plan adopté au Sénat a été envoyé au gouvernement. Le Cabinet s'est penché sur la question et le 19 janvier 1995, l'Université a reçu une réponse selon laquelle le programme serait financé à même le budget des écoles de sciences infirmières, mais qu'advenant un manque d'argent, le reste du financement devrait être pris dans le budget de l'Université. Je me suis rendu à Fredericton avec le recteur au début de février. Nous nous sommes entendus sur un niveau de financement des premières années. Un autre problème restait à régler, soit l'enseignement à distance; on avait besoin d'équipement et de ressources financières pour monter ces cours.

Suite à la réunion de février, on a envoyé une lettre au gouvernement expliquant notre compréhension de ce qui avait été conclu. Nous avons reçu une réponse écrite confirmant que notre compréhension était exacte. D'autres modalités d'entente ont été négociées. Il y a eu des échanges de projet d'entente. Le niveau de financement de base n'a jamais été remis en question avant le début mai quand le gouvernement nous a informés que le montant était

15. **PROJET D'ENTENTE ENTRE LE MEST ET L'UdeM (SCIENCE INFIRMIÈRE) (SUITE)**

inférieur à celui qui avait été entendu. C'est pourquoi nous n'avons pas de document à présenter. Le problème se situe au niveau du financement et c'est un problème sérieux. On essaie de le régler. Nous avons informé le gouvernement que si le problème n'est pas résolu, nous offrirons le programme actuel en septembre prochain. S'il n'y a pas d'entente, on pourrait continuer d'offrir la première année au CUS et au CUSLM, mais à Bathurst, ce serait impossible. Quant à la deuxième année au CUSLM, ce serait très difficile ou impossible de l'offrir. Le financement de l'enseignement à distance est une condition *sine qua non* pour offrir le programme dans les trois sites.

Un autre problème reste à régler et le gouvernement est d'accord sur ce point : il sera probablement nécessaire de faire modifier la Charte pour pouvoir offrir les quatre années du programme à Bathurst et au CUSLM.

- N. Landry : Je confirme le contexte du portrait fait par Fernand Landry. Il est impossible d'offrir le programme à Bathurst l'an prochain sans un financement adéquat. Le pire scénario : la première année serait encore donnée au CUS.
- Ouellette : Si j'ai bien compris, il faut changer la Charte; s'il y a un financement inférieur, ceci a comme implication qu'on ne va pas donner le programme à Bathurst et à Moncton.
- VRARH : Nous offrons déjà le programme à Moncton. Nous devons accepter plus d'étudiant-e-s.
- Ouellette : Ce sera le statu quo de l'année passée.
- VRARH : Oui.
- Ouellette : Pour ce qui est de l'intégration du personnel, on laisserait tomber?
- VRARH : Moins on a de financement, moins on peut intégrer de personnes.
- Recteur : Le gouvernement voulait que les trois régions soient respectées. D'après une évaluation faite par le ministère, les francophones ont besoin d'une centaine de diplômé-e-s par année en sciences infirmières. Pour l'Université, cela veut dire qu'il faut plus que doubler le nombre de nos diplômé-e-s, puisqu'on décerne environ 40 diplômes par année actuellement. Notre clientèle va devoir augmenter de façon significative.
- Ouellette : Quelles sont les chances que cela se concrétise favorablement pour septembre?
- VRARH : On continue les démarches. Le Sénat a mis des conditions et il faut les respecter. Il faut que les modifications soient acceptées par le Conseil des gouverneurs, dont la dernière réunion avant septembre aura lieu le 10 juin prochain. Dans sa communication du 19 janvier, le gouvernement nous disait que nos subventions générales étaient conditionnelles à ce que le programme de quatre ans soit mis en oeuvre dans les trois sites. On ne peut le faire parce qu'on n'a pas le financement requis. Après discussion avec Michelle Trudeau, on en était arrivé à des chiffres et on pensait pouvoir satisfaire aux conditions du Sénat, mais les chiffres du gouvernement ont changé et dans l'état actuel des choses, c'est impossible.
- DGED : Pour faire des modifications à la Charte, il faut une résolution du Sénat, n'est-ce pas?
- VRARH: Si ma mémoire est bonne, pour modifier les lieux où se donnent les programmes, il faut deux tiers des voix.
- Recteur : La position prise par le Sénat est devenue la position des instances supérieures. Le Conseil des gouverneurs a adopté les mêmes conditions que le Sénat. Par la suite, nous n'avons finalisé cette position qu'avec l'accord du Comité exécutif. À ce moment-ci, on ne s'achemine pas vers une recommandation au Conseil des gouverneurs d'approuver ce que nous offre le gouvernement. Le budget 1995-96 de l'Université, tel qu'il a été présenté et approuvé, contient une phrase précisant que le projet d'intégration des écoles infirmières fera l'objet d'un budget spécial de fonctionnement. Sur toute la ligne, l'Université a été cohérente dans ses discussions avec le gouvernement et Fernand Landry a fait confirmer par écrit ce qui avait été conclu. À quelques semaines de la signature, le gouvernement nous dit qu'il manque des sommes importantes pour payer la phase de transition.

15. PROJET D'ENTENTE ENTRE LE MEST ET L'UdeM (SCIENCE INFIRMIÈRE) (SUITE)

- VRER : Quelques commentaires que je viens d'entendre semblent exprimer un besoin d'information. Le projet d'entente prévoyait 100 diplômé-e-s francophones. Nous étions prêts. Les prédictions quant au nombre d'inscriptions aux sites de Bathurst et Edmundston se concrétisaient. À Moncton, l'augmentation des inscriptions était perceptible tout en restant inférieure à celle qui était prévue. Nous étions arrivés à un compromis pour l'intégration du personnel des écoles infirmières. Le budget qui nous était promis et à partir duquel nous avons travaillé pendant trois mois aurait permis d'offrir des bourses d'études aux enseignantes des écoles infirmières qui ne répondent pas à nos exigences d'embauche. Si le gouvernement maintient la réduction du budget initial, notre engagement envers le personnel devra disparaître.
- VRARH : Même après une réduction du budget suite au désengagement, il reste encore un écart de 700 000\$ à 800 000\$ sur deux ans. L'Université ne peut se permettre d'absorber 400 000\$ par année pour assurer ce nouveau programme. Le budget de l'Université a été présenté au CGV conformément à l'esprit de la résolution initiale du Sénat, c'est-à-dire l'autofinancement de l'intégration des écoles de sciences infirmières.

16. CHANGEMENT DE NOM DU DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUE

R : 45-SAC-950525

Le VRER explique que pour mettre en évidence la présence de la statistique au sein du Département de mathématique et pour indiquer qu'on offre une mineure dans cette discipline, la Faculté des sciences souhaiterait inclure le mot *statistique* dans le nom du Département.

Léandre Desjardins, appuyé par Victorin Mallet, propose :

**«Que le nom du Département de mathématique devienne
Département de mathématiques et de statistique.»**

- Trudeau : On a écrit le mot *mathématiques* avec un «s» et le mot *statistique* sans «s». Est-ce voulu ou est-ce une erreur?
- Mallet : Il n'y a pas d'erreur d'orthographe dans le texte.
- Ouellette : Est-ce usuel de donner un nom à un département juste pour une mineure?
- VRER : L'importance de la statistique au sein du Département est considérable. Peut-être que le doyen pourrait en dire davantage.
- Mallet : Sur 11 postes, il y en a 4 ou 5 en statistique (dépendant des charges). Concernant le nom, il y a un précédent à la Faculté des arts : les sciences religieuses. Le nom dénote l'importance des disciplines.

Vote sur R45

unanime

ADOPTÉ

17. VOTE DE FÉLICITATIONS

Le recteur informe les membres qu'il a été suggéré de souligner, par un vote de félicitations, le prix qu'a reçu ou que recevra Donald Violette. Il ajoute que le même sujet est à l'ordre du jour du Conseil des gouverneurs et il invite le doyen à préciser la nature du prix.

- Mallet : Je suis heureux de cette nomination faite par le Conseil des provinces Atlantiques pour les sciences. Donald Violette devient le premier francophone, le premier Acadien et le premier à l'Université de Moncton à recevoir cette reconnaissance. Je suis très heureux que le recteur veuille lui faire voter des félicitations au Sénat.

17. VOTE DE FÉLICITATIONS (SUITE)

R : 46-SAC-950525

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Victorin Mallet, propose :

«*Que le Sénat vote des félicitations au professeur Donald Violette qui a reçu le Prix pour l'enseignement des sciences du Conseil des provinces Atlantiques pour les sciences (CIPAS).*»

Vote sur R46

unanime

ADOPTÉE

Applaudissements

- Recteur : À la dernière réunion du Conseil des gouverneurs, un intervenant a demandé que le rôle du corps professoral soit mieux expliqué aux membres du CGV et davantage valorisé. Je voudrais suggérer au Sénat qu'on demande aux doyens, doyenne, directeurs et directrices de facultés ou écoles - qui sont plus en mesure d'évaluer le sens d'un prix ou d'une distinction - de souligner au Sénat ce qui mérite de l'être. L'*Hebdo Campus* souligne diverses réalisations, mais celles-ci ne sont pas toutes de valeur égale. Je ne veux pas commencer un grand débat; si c'est le cas, je demanderai de confier cela au BDS. L'idée, c'est que le Sénat soit à l'affût et reconnaisse les marques significatives.
- Ouellette : J'irais dans le sens du recteur en intensifiant largement. Il y a eu un recul à l'Université; il est temps de faire un rattrapage important. Ici, les reconnaissances sont souvent très lentes par comparaison avec ce qui se fait ailleurs, où l'on trouve des prix pour le meilleur enseignant-e. Les doyens pourraient peut-être officialiser quelque chose, par exemple un prix qui serait remis par le CGV. L'intervention du recteur pourrait être multipliée par 100.
- VRER : Les rapports annuels des facultés seraient un endroit où l'on pourrait laisser des traces écrites de ce genre de distinctions. On y fait le bilan de l'année antérieure. On pourrait y inclure la procédure utilisée pour reconnaître le ou la meilleur-e pédagogue. Ce serait une occasion de féliciter les personnes et un moyen de faire une compilation.
- Tran Quang : Le Sénat devrait étendre cette procédure aux étudiant-e-s. J'ai vu dans l'*Hebdo Campus* qu'on avait remis une bourse Rhodes à un de nos étudiant-e-s. Le commissaire du Royaume Uni est au courant, mais l'Université ne l'est pas. Nos étudiant-e-s réussissent bien dans certaines activités difficiles, mais ils ne sont valorisés que par la bande. J'appuie l'initiative du recteur.

18. NOMINATIONS

(Voir le Document K, page 185)

18.1 Comité d'attestation d'études

La SG annonce que deux postes sont à combler au Comité d'attestation d'études par deux étudiant-e-s membres du Sénat.

R : 47-SAC-950525

Mise en candidature

Pascal Dubé

Proposeur : Luc Frenette

- N. Landry : Je n'ai pas de nomination à faire parce que l'étudiant n'est pas présent, comme c'est trop souvent le cas depuis quelques réunions.
- Dubé : La nomination du deuxième étudiant-e peut-elle être faite par la fédération étudiante?
- Président : C'est le Sénat qui fait la nomination.

18.1 Comité d'attestation d'études (suite)

- Sichel : On ne devrait pas forcer quelqu'un s'il ne peut venir. On peut élire celui qui accepte et on fera l'autre au mois d'août.
- SG : La nomination devait se faire en mars; elle a été remise au Sénat de mai. La présence des étudiant-e-s est importante pour le fonctionnement du CAE.
- Dubé : Pascal Robichaud étant absent, je crois que l'étudiante de 2^e cycle avait accepté, mais le CAE pourrait siéger avec un étudiant et attendre au mois d'août pour l'autre nomination.

Le président proclame l'élection de **Pascal Dubé** au Comité d'attestation d'études et annonce que le deuxième poste sera comblé ultérieurement.

18.2 Comité conjoint de la planification

La SG annonce qu'un poste est à combler au CCJ par un membre du Sénat.

R : 48-SAC-950525

Mises en candidature

Zénon Chiasson

Proposeuse : Marielle Préfontaine

Francis Weil

Proposeur : Pierre Ouellette

- Dubé : Considérant qu'il n'y a pas de poste de réservé pour représenter les étudiant-e-s au CCJ et considérant que c'est extrêmement important qu'un étudiant siéger à ce comité, je demande que ce poste revienne à un-e représentant-e étudiant-e.
- Président : La proposition n'est pas recevable. La définition du poste ne relève pas du Sénat. Selon les Statuts et règlements, c'est un membre du Sénat qui doit siéger à ce comité. Vous pouvez vous proposer à titre de membre du Sénat.

Pascal Dubé

Proposeur : Pascal Dubé

Le président déclare les nominations closes. Le vote se fait par scrutin secret.*

- * Le résultat est donné à la fin du procès-verbal.

19. AFFAIRES NOUVELLES

Les deux points mis à l'ordre du jour par Priscille Massé le matin du 25 mai seront traités à la prochaine réunion du Sénat, car elle tient à les présenter elle-même.

19.1 Parc scientifique de l'Université de Moncton (Voir le Document L, page 188)

Le recteur fait l'historique du dossier, résume le contenu du rapport et décrit les prochaines étapes.

19.1 Parc scientifique de l'Université de Moncton (suite)

Historique

En ce qui concerne l'Université, le dossier remonte à décembre 1994. Des représentants de la région du Sud-Est, de la municipalité de Moncton et du gouvernement avaient alors demandé à l'Université si elle était intéressée à développer, à proximité du CUM, un parc de haute technologie ou parc scientifique. En décembre, le Conseil des gouverneurs s'est dit d'accord pour que l'on procède à une étude de faisabilité. Celle-ci a été confiée au chercheur René Boudreau de l'Institut canadien de recherche sur le développement régional (ICRDR). Le document distribué date du 18 mai. Le rapport final, daté du 29 mai, sera présenté au Conseil des gouverneurs en juin.

Contenu du rapport

Le rapport fait état d'un mouvement assez important dans les universités en faveur des parcs scientifiques. Il souligne qu'il existe une association internationale regroupant les parcs scientifiques de nombreux pays. Il rend compte de la visite effectuée par René Boudreau à deux parcs canadiens membres de cette association: le Parc de recherche de l'Université de Guelph et le Parc technologique du Québec métropolitain.

Le travail de M. Boudreau a consisté à rencontrer des chercheur-e-s et des représentant-e-s d'entreprises du Sud-Est. Son rapport est favorable à la création d'un parc, mais à certaines conditions, dont l'une est le respect intégral de la politique linguistique de l'Université. Le parc ne doit pas devenir une voie pour bilinguifier l'Université. Il y a aussi une condition stricte quant à l'autofinancement. Les fonds proviendraient des entreprises intéressées à loger leurs fonctions de recherche et de développement à proximité de l'Université. Il ne s'agirait pas d'entreprises qu'on retrouve habituellement dans un parc industriel.

Une autre condition est la contribution de la Ville de Moncton au niveau du développement des infrastructures. C'est une occasion de créer un genre de structure qui permettra de consolider la recherche et les études de 2e et peut-être de 3e cycles, de favoriser l'implantation de programmes coopératifs, de créer des lieux de stages et d'accueil pour les étudiant-e-s et les chercheur-e-s.

Prochaines étapes

À la prochaine réunion du CGV, le recteur proposera que le rapport soit reçu et demandera un accord de principe quant à la création du parc.

Certains critères abordés dans le rapport touchent au volet académique. Ils ne sont pas encore assez développés pour qu'on puisse dire que l'Université est prête à l'implantation. (À ce sujet, voir le document de l'Université de Louvain en annexe du rapport final.) Ces volets devraient faire l'objet d'études de la part du Sénat. Rien ne se fera d'ailleurs à l'insu de ce dernier. Les normes et les critères que l'Université proposerait aux entreprises par le biais de contrats devraient être discutés au Sénat. Il reste encore beaucoup d'étapes à franchir avant que l'on puisse dire que le parc sera implanté.

La communication avec le CUSLM et le CUS est interrompue.

- Mallet : C'est une bonne initiative et je l'appuie. Je ferai toutefois une mise en garde : il ne faudrait pas tuer la poule dans l'oeuf. Il faut respecter la politique linguistique, mais il faut aussi être réaliste : en sciences et technologie, ça ne fonctionne pas comme cela. Ce serait comme si on refusait l'ordinateur à cause des mots anglais.

19.2 **Mandat du président d'assemblée**

Le président d'assemblée, Pierre Dion, dont le mandat prend fin avec la réunion, exprime sa satisfaction d'avoir eu le privilège et l'honneur de travailler avec les sénateurs et sénatrices. Il considère que sa fonction est de rendre service; c'est pourquoi il a toujours demandé un mandat annuel. Il se dit prêt à revenir pour une autre année, sa dernière dans l'enseignement. Si le Sénat renouvelle son mandat, M. Dion invite les membres à lui faire parvenir, par l'entremise du Secrétariat général, des commentaires sur ses points positifs et ses points à améliorer.

19.2 **Mandat du président d'assemblée (suite)**

- Président : Je reste dépositaire du résultat du scrutin quant à la nomination d'un membre

au CCJ. Je demande à la SG de faire les démarches nécessaires pour recueillir le scrutin des centres du Nord. Le candidat qui aura recueilli le plus grand total de voix sera élu.

Pierre Dion se retire.

Le recteur déclare qu'en l'absence des membres du CUS et du CUSLM, on ne peut se prononcer sur le mandat de Pierre Dion. Il souligne toutefois que c'est tout à l'honneur du président d'assemblée de demander de la rétroaction et de n'accepter que des mandats d'un an.

On s'entend sur l'idée d'inviter M. Dion à présider la séance du mois d'août au cours de laquelle la décision relative à son mandat pourra être prise.

20. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 24 août 1995 à 9 heures.

21. CLÔTURE

La séance est levée à 13 h 10.

Résultat du scrutin (R : 48-SAC-950525)

Pascal Dubé a obtenu le plus grand nombre de voix. Il est donc élu au Comité conjoint de la planification.

Contresigné le _____

Président

Secrétaire

DOCUMENTS